

REVUE D'HISTOIRE

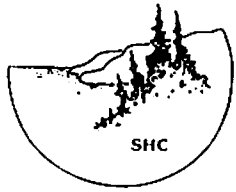
D E C H A R L E V O I X

Numéro 29

Novembre 1998



*Pour une histoire des métiers d'arts
L'héritage de John Nairne
Saint-Fidèle*



La Société d'histoire de Charlevoix

Le logo évoque les trois pays de Charlevoix, tels que perçus par Mgr Félix-Antoine Savard : la mer, la terre et la forêt.

Membres bienfaiteurs à vie (\$500 et plus)

Auberge La Maison Otis
Auberge La Pinsonnière
Jean-Pierre Bouchard
M. et Mme Francis H. Cabot
Corporation municipale
de La Baleine
Corporation municipale de
l'Île aux Coudres
Bruno Côté
Yolande et Pierre Dembowski
Rémi Clark

Yvon Desgagnés
Donohue inc.
Famille Joseph A. Simard (SIMCOR inc.)
Fondation René-Richard
Henri Jean et Fils
Les Impressions Charlevoix Offset Inc.
Imprimerie de Charlevoix Inc.
Ghislaine et Claude Le Sauteur
MRC de Charlevoix
Petites Franciscaines de Marie
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

Municipalité de Saint-Siméon (village)
Municipalité de Saint-Hilarion
André P. Plamondon
Danielle et Pierre A. Nadeau
Charles-Eugène Rochette
Andrée Simard-Bourassa
Cyril Simard
Rita Smookler-Simard
Louis Tremblay
Ville de Clermont
J.C. Roger Warren

Membres bienfaiteurs (\$100 à \$499)

Auberge La Courtepointe
Rosaire Bertrand
Léonce Brassard
Caisse populaire de La Malbaie
Chambre de commerce
de Charlevoix-Ouest
Paul-André Carpentier
Denis R. Cloutier

Martial Dassylva
Hélène Dufour
Marcel Dufour
Simone Éthier-Clarke
Jasmine Gilbert
Charles Lapointe
André Morin

André Pagé
Lise Robitaille
Réjeanne Sheehy
Hélène et Jean Pelletier
Yolande Simard-Perrault
François Tremblay et Nicole Imbeau
Jean-Pierre Tremblay

Membres de Soutien (\$40 à \$99)

Louis Asselin
Guy Audet
Fernande Beaulieu-Bouchard
Bibliothèque publique
de La Malbaie
Gilles Bhérer
Louis Bhérer
J. Bruno Blackburn
Madeleine Boies-Fortier
Lise Boies-Waldman
Ulysse Brassard
Charlotte Brisson
Paul-Émile Carrier
Gérald et Yolande Cayer
Augustin Côté
Hénédine Couturier
Germain Desmeules
George De Mille
Gérard Doyon
Carole Dufour
Mathias Dufour
Les Extincteurs Charlevoix Inc.

LouisFabien
Lorraine D. Fortin
Bertrand Fournier
Réal Gaudreault
Léonard et Aurore Gauthier
Serge Gauthier
Yvon Gauthier
Herman Gilbert
Guy Godin
Danielle Gonthier
Françoise Gouin
Clément Gravel
Anne-Marie Groulx
Claudine Harvey
Robert Harvey
Micheline Hudon
Raymond Labbé
Réal Lapointe
Rita et Vincent Laurin
L'Héritage canadien du Québec
Le Petit Manoir du Casino
Jean Maltais

Pierre G. Martel
René Martin
André Michaud
Réjane Michaud-Huot
Municipalité de Rivière-Malbaie
Michel Néron
Georges Otis
Laurent Ouellet
Jean-Denis et Marthe Paquet
Jean-Pierre Paquet
Pierre Pépin
Gilles Poulin
Yvon Racine
Claude Révolte
Adrien L. Ringuette
Louis Rochette
Martin Rochette
Pierre-Paul Savard
Guy Saucier
Sylvianne Savard-Boulanger
Lise et Pierre Sévigny

Nonie-MaryShanly
Jean-Joseph Simard
Gabrielle Simard-Dumont
Claude St-Charles
Sébastien Thibeault
Denis Tourangeau
Francis A. Tremblay
Georges-Étienne Tremblay
Guy Tremblay
Jean-Arthur Tremblay
Lina Tremblay
Louisa B. Tremblay
Diane Tremblay
Réjean Tremblay
Réjeanne Tremblay
Thomas-Louis Tremblay
Gilles Turcotte
Bernadette Veilleux
Ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic
Jeanne L. Warren
Denis Zacardelli

Revue d'histoire de Charlevoix

Novembre 1998, numéro 29.
\$7.50 l'exemplaire

Conseil d'administration de la Société d'histoire de Charlevoix:

Serge Gauthier (président)
Alain Ancil-Tremblay (vice-président)
Martin Brassard (secrétaire)
Adrien Maltais (trésorier)
Chantale Gravel
Christian Harvey
Claire Parent
Pierre Pépin

Comité de rédaction:

Martin Brassard
Serge Gauthier

Rédaction des textes:

Serge Gauthier
Louis Pelletier
Diane Perron-Boulianne
Edmond Robillard

Page couverture:

« Le capelan a roulé »
Huile sur toile de Rémi Clark
20" X 24 "
Offert à la Société d'histoire de Charlevoix pour son grand tirage annuel 1998.

Nouvelle adresse de la Société d'histoire de Charlevoix:

4, Ambroise-Fafard, suite 101
Baie-Saint-Paul, Qc G3Z 2J3

**N.B.: Nouveau code postal. S.V.P. ne plus
inscrire de numéro de casier postal.**

Téléphone: (418) 435-6864
Télécopieur: (418) 435-0253

La Société d'histoire de Charlevoix a
aussi un bureau à Saint-Aimé-des-Lacs
(École Beau-Soleil).
Téléphone: (418) 439-0647.

La Société d'histoire de Charlevoix est
membre de la Fédération des Sociétés
d'histoire du Québec.

Abonnement:

\$25 par année. Cet abonnement permet
de recevoir les trois parutions annuelles
de la *Revue d'histoire de Charlevoix* et
d'être membre de la Société d'histoire de
Charlevoix.

Vente d'espaces publicitaires:

Serge Gauthier
Claire Parent

Impression:

La *Revue d'histoire de Charlevoix* est mise
en page, montée et imprimée par: Imprimerie
de Charlevoix Inc. de La Malbaie.
Port de retour garanti.
Envoi de publication.
Enregistrement no. 0728039.

Dépôt légal 4e trimestre 1998
ISSN 0829-2183

P résentation

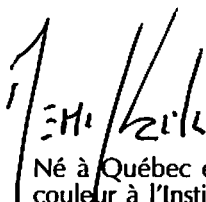
Le numéro 29 de la *Revue d'histoire de Charlevoix* présente des articles sur des sujets variés. Nous retenons cependant un intérêt particulier pour le secteur de Charlevoix qui va de Saint-Fidèle à Baie-Sainte-Catherine. Nous comptons ainsi une section réservée à la paroisse de Saint-Fidèle. Nous retrouvons un texte historique qui relate l'origine de la paroisse et quelques faits marquants s'y rapportant. Il y a dans la même livraison un article sur un été passé à Baie-des-Rochers vers 1945 et raconté par le Père Edmond Robillard. Aussi un texte concernant la pêche aux chevrettes (crevettes) à Baie-Sainte-Catherine rédigé par Diane Perron-Boulianne.

De même, nous publions dans ce numéro: un historique au sujet des métiers d'art de Charlevoix; une solide étude de Louis Pelletier concernant le testament de John Nairne et ses suites; une chronique du livre. Donc, beaucoup de faits historiques à découvrir dans cette parution.

Nous tenons à signaler le tirage annuel de la Société d'histoire de Charlevoix. Sans cette activité de financement, notre *Revue d'histoire de Charlevoix* cesserait de paraître. Ainsi, puisqu'il est encore possible de se procurer des billets au moment de la parution de cette revue numéro 29 (novembre 1998) nous vous invitons à le faire sans trop tarder. Nous comptons sur votre appui. Bonne lecture et à la prochaine fois!

SERGE GAUTHIER

Président de la Société d'histoire de Charlevoix



Né à Québec en 1944. Rémi Clark a acquis ses connaissances du dessin et de la couleur à l'Institut des métiers d'art de Québec. Par la suite, c'est avec ses maîtres: Arthur Genest, Paul Brien, Mario Mauro et Bruno Côté qu'il a découvert son moyen d'expression et le style qui le caractérise.

Il sait exprimer l'oeuvre de la lumière. Son dessin est solide, ses couleurs justes dans leur sobriété, et l'harmonie qui les rassemble n'achoppe sur aucun ton faux.

En 1982, le Symposium de Baie-Saint-Paul le présente au public. Depuis, plusieurs galeries d'art nord-américaines exposent ses oeuvres avec succès.

Plusieurs de ses tableaux font partie de collections prestigieuses et ont été utilisés pour plus d'une trentaine d'ouvrages de communication.

Rédigé par Paul Brien

Sommaire

Présentation	1
Pour une histoire des métiers d'art	2
L'héritage de John Nairne	5
Saint-Fidèle: ses origines historiques	10
Un été à Baie-des-Rochers	14
Le pêcheur de chevrettes	17
Chronique du livre	18

Pour une histoire des métiers d'art dans Charlevoix

Par Serge Gauthier

" Mon succès je le dois au premier ministre Taschereau qui a fait passer la route en avant de chez-nous "

Yvonne Bolduc.

Cette citation provenant de la grande artiste charlevoisienne que fut Yvonne Bolduc peut surprendre à prime abord. Elle découle cependant d'une judicieuse observation. La mise en marché des métiers d'art dans Charlevoix est grandement favorisée par la présence de visiteurs de l'extérieur intéressés à acheter cette production locale. Toutefois, la pratique artisanale dans la région n'origine pas de cette rencontre. En fait, il faudrait écrire une histoire complète à ce sujet. Notre texte ne peut qu'en proposer quelques lignes et une chronologie préliminaire. Peut-être sera-t-elle utile en vue d'écrire un jour une histoire des métiers d'art de Charlevoix qui serait un ouvrage de référence utile. Nous proposons donc trois périodes historiques sous les thèmes suivants: Au commencement de l'histoire: le niveau domestique jusqu'à 1850; la rencontre entre les touristes et villégiateurs: le niveau domestique avec surplus pour vente (1850-1970); le temps des artisans de niveau professionnel: les métiers d'arts (1970 à nos jours).

Au commencement de l'histoire: le niveau domestique (Jusqu'à 1850)

Comme dans toute société naissante, les

premiers habitants de Charlevoix sont préoccupés par leur survie immédiate. La production artisanale est donc essentiellement utilitaire, liée aux besoins domestiques courants comme la confection des vêtements, des chaussures et des objets nécessaires au quotidien.

Cet artisanat est dit traditionnel en ce qu'il puise dans des pratiques et des savoirs expérimentés au fil du temps. Des connaissances apportées de France et d'Europe par les premiers arrivants, enrichies par l'apport des amérindiens établis ici depuis bien plus longtemps et qui se prolongent de génération en génération, chacune apportant ses innovations propres jusqu'à former une création artisanale originale, pas seulement conservatrice mais ouverte aux changements répondant ainsi aux besoins du quotidien des gens de la région.

Ce fut donc d'abord le niveau domestique. Des arts longtemps connus sous ce nom de domestique. Pragmatiques et volontairement concrets. Sans exclure le beau ou la volonté de création, mais en retenant toujours l'utile, l'essentiel. Cette production domestique devait cependant se confronter bientôt avec celle des grandes entreprises capitalistes du 19^{ème} siècle. À ce moment, les premiers catalogues entrent dans les campagnes. Les modèles venus de l'extérieur s'imposent et influen-

cent grandement la production locale. Ainsi en 1861 à Saint-Irénée, le consul français Gauldrée-Boilleau observe lors de la sortie de la messe dominicale que la grande majorité des paroissiens portent des vêtements dont la fabrication a été effectuée à l'extérieur de la région et plus précisément dans les centres urbains.

Ce n'est pas la fin de l'artisanat domestique. Juste la preuve que Charlevoix n'a sans doute jamais été le lieu coupé du monde que certains regards folklorisants y ont vu. L'art et l'artisanat dans Charlevoix comme partout ailleurs demeure en contact avec l'extérieur. Peut-être même plus qu'ailleurs puisqu'on retrouve aussi la présence de nombreux touristes dès le milieu du 19^{ème} siècle.

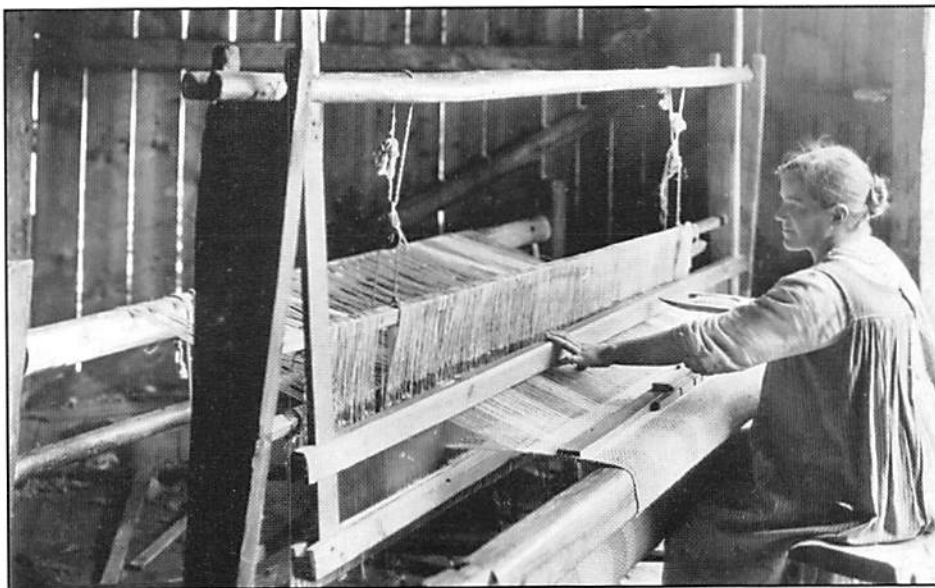
Le niveau domestique avec surplus pour vente (1850-1970)

À partir de 1850 environ, les bateaux vapeur de la Richelieu Ontario arrètent dans Charlevoix et particulièrement au quai de Pointe-au-Pic. Les touristes de la Croisière du Saguenay découvrent avec joie la région de Charlevoix jugée alors comme pittoresque et un peu sauvage. L'image n'est pas nécessairement juste. Elle est toutefois bonne pour commercialiser ce lieu touristique. Elle fera long feu.

Il faut d'abord noter la présence d'amérindiens, des Montagnais de la Côte-Nord ou encore des Hurons de Lorette, proche du quai de Pointe-au-Pic où ils offrent aux visiteurs des produits artisanaux de leur fabrication et notamment des canots. Cette tradition va se maintenir longtemps et la boutique de " Souvenirs indiens " tenue par la famille Chantal va la perpétuer jusqu'à nos jours. Ce bâtiment existe d'ailleurs encore au quai de Pointe-au-Pic.

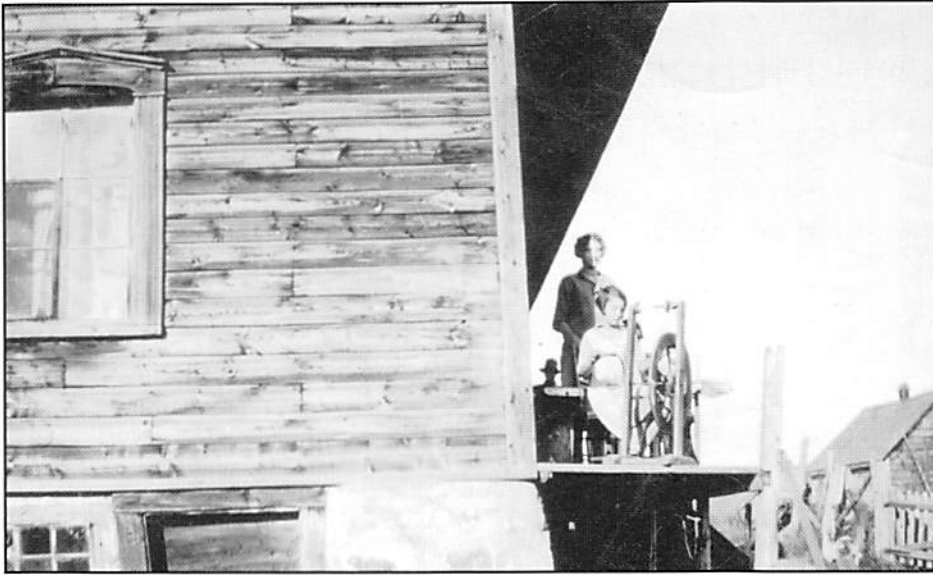
L'artisanat issu de la population de Charlevoix connaît une demande accrue dans le contexte des croisières du Saguenay. Cette présence de touristes intéressés à se procurer cette production suscite même selon le sociologue Léon Gérin " une renaissance des arts domestiques ". Il décrit le phénomène chez des paysans de Saint-Irénée en 1920:

" ...nous arrivons chez Joseph Gauthier, où nous trouvons la mère de famille ac-



Artisane de Charlevoix

Coll.: S.H.C.



Coll.: Esther Simard

Des artisanes au travail devant la maison familiale.

tionnant des métiers doubles. Naguère, on pratiquait ces industries en vue seulement des besoins domestiques ou locaux; aujourd'hui, on tisse en vue de la vente, surtout de la vente aux touristes, notamment pour le compte de la " Handicraft Company ", des couvertures de lit en coton et fil d'étaupe " boutonné ".

Cette production artisanale n'est plus seulement pour les besoins domestiques, mais aussi pour le marché des touristes. Il s'agit d'un revenu intéressant pour les habitants de la région alors plutôt démunis sur le plan financier et l'on ajoute donc dans de nombreuses familles charlevoisiennes à la production domestique régulière celle supplémentaire ou de surplus destinée aux touristes.

Les points de vente de cette production sont majoritairement à Pointe-au-Pic. Surtout au Manoir Richelieu et dans quelques hôtels ou dans des boutiques situées proches du quai et dans le village comme celle de Géraldine Harvey qui existe encore aujourd'hui (La Quenouille). Parmi d'autres diffuseurs de l'artisanat de l'époque, il importe de noter le magasin Roland Gagné et l'entreprise de tapis crochétés du peintre Georges-Édouard Tremblay situés aussi à Pointe-au-Pic. À Baie-Saint-Paul, comme l'a si bien signalé Yvonne Bolduc, c'est par la route que les touristes arrivent. Ils s'arrêtent notamment chez les soeurs Bolduc ou encore au moulin César où les soeurs Bouchard travaillent.

Ce temps de production d'artisanat pour les touristes comportent des avantages financiers pour les créateurs locaux. Cependant, la volonté des touristes de s'intéresser à l'artisanat traditionnel provoque une

tendance à figer la production autour de ces seuls besoins. Le temps de l'art domestique produit pour les besoins familiaux est terminé et pourtant les artisans charlevoisiens produisent encore une création dont la portée est passiste ou même folklorique dans le seul objectif de plaire aux touristes. Toutefois, la fin des croisières du Saguenay et la disparition d'un certain type de tourisme va nettement réduire la demande d'objets d'inspiration traditionnelle vers la fin des années 60. Il est alors temps de repenser la production artisanale de Charlevoix.

Le temps de l'artisan professionnel: les métiers d'art (1970 à nos jours)

L'artisan de Charlevoix n'est presque jamais jusqu'à récemment un professionnel

au sens où il gagne totalement sa vie avec sa production. De façon générale, comme nous l'avons vu, il s'agit d'une production vue comme un surplus ou un apport financier pour le revenu global de la famille. Cette situation change à partir de 1970, alors qu'apparaissent plus précisément de véritables artisans professionnels.

L'exemple le plus frappant à ce titre semble le forgeron Louis Riverin de La Malbaie. Celui-ci, face à la disparition du métier traditionnel de forgeron, a transformé sa pratique dans la production d'oeuvres d'art en fer forgé. Son travail est maintenant reconnu partout dans Charlevoix et à l'extérieur. La technique traditionnelle menacée de disparition retrouve un sens nouveau et le forgeron Riverin de La Malbaie devient un artisan professionnel qui pratique un métier d'art.

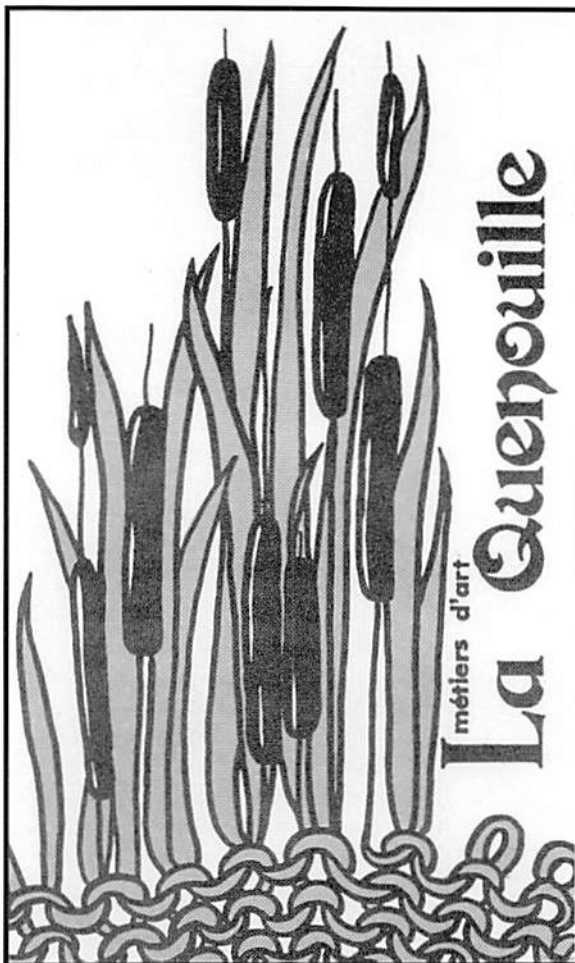
Ainsi, face à la baisse de la demande d'objets d'artisanat traditionnel, les créateurs de Charlevoix ont développé un désir de renouveler leur travail tout en continuant de s'inspirer des acquis du passé. Les créateurs de Charlevoix pratiquent des métiers d'art et sont désormais des artistes véritables soucieux de s'ouvrir sur le monde.

Nous en sommes ainsi aux pistes d'avenir. Les métiers d'art dans Charlevoix sont plus que jamais résolument actuels, présents aux préoccupations modernes, novateurs comme il se doit, en dialogue avec l'universel, soucieux de témoigner de l'héritage des anciens. Il s'agit là d'un processus naturel qui fait des métiers d'art de Charlevoix un secteur économique prometteur où les créateurs seront des professionnels libres de témoigner encore et pour longtemps de notre culture régionale.



Coll.: S.H.C.

Les produits des artisanes se vendaient au Manoir Richelieu.



métiers d'art
La Guenouille

500, rue Richelieu, Pointe-au-Pic G0T 1M0
(418) 665-3013



Vos hôtes
Carole Labrecque
et Jacques Doyer

87, rue Principale
Pointe-au-Pic
G0T 1M0

(418) 665-2742



Les " Murray Bay Socks " sont une spécialité locale fort appréciée par les villégiateurs anglais. Ces bas tissés par des artisanes de la région réchauffaient les pieds de ces villégiateurs trouvant les soirées d'été plutôt fraîches à Pointe-au-Pic. Les " Murray Bay Socks " sont encore en vente dans la région. Sur la photo : des villégiateurs arborant de magnifiques " Murray Bay Socks " .

*Auberge
La Petite Marmite*

63, rue Principale
Pointe-au-Pic (Qc)
G0T 1M0

Tél.: (418) 665-3583
Télé. (418) 665-4813
1-888-MARMITE (627-6483)

www.quebecweb.com/petitemarmite



L'héritage de John Nairne et le procès Blackburn-Mc Nicol

Par Louis Pelletier

John Nairne, le premier seigneur de Murray Bay et le fondateur de La Malbaie actuelle, meurt en juillet 1802. Il laisse comme survivants, sa femme Christine Emmery âgée de 59 ans, un fils Thomas né en 1787, et trois filles, Magdeleine, Christine et Mary, nées respectivement en 1767, 1774 et 1782. Christine Emmery restait donc seule au manoir, avec quatre enfants dont deux encore mineurs (Mary et Thomas).

Son testament

John Nairne avait fait, en 1789, en Écosse, un testament (1) minutieux dans lequel il réglait sa succession avec beaucoup de soins. Entre cette date et sa mort, il y avait ajouté quatre codicilles, dont le dernier, fait juste avant sa mort, révoquait le premier, fait en 1791, où il imposait un certain nombre d'obligations à ses filles, si elles contractaient mariage. Comme nous le verrons plus loin, malgré tout le soin qu'il avait donné à l'expression de ses dernières volontés, son testament gardera certaines ambiguïtés qui devront finalement être réglées par la cour (2).

Par ce testament, John Nairne léguait son manoir et toute sa seigneurie, y compris tout ce qui s'y rattachait, terres, bétail, meubles, lingerie etc. à sa femme, Christine Emmery, mais seulement sa vie durant. À la mort de celle-ci, son manoir et sa seigneurie devaient revenir à l'aîné de ses fils, John et à ses descendants et, à leur défaut, à son second fils Thomas et à ses descendants. À leur défaut, à sa fille aînée Magdeleine et à ses descendants et, ensuite, si besoin était, à ses autres filles, selon leur ordre de primogéniture. Il faisait aussi de nombreux legs à ses enfants et à d'autres personnes, à partir des biens qu'il possédait en Écosse ou ailleurs au Canada.

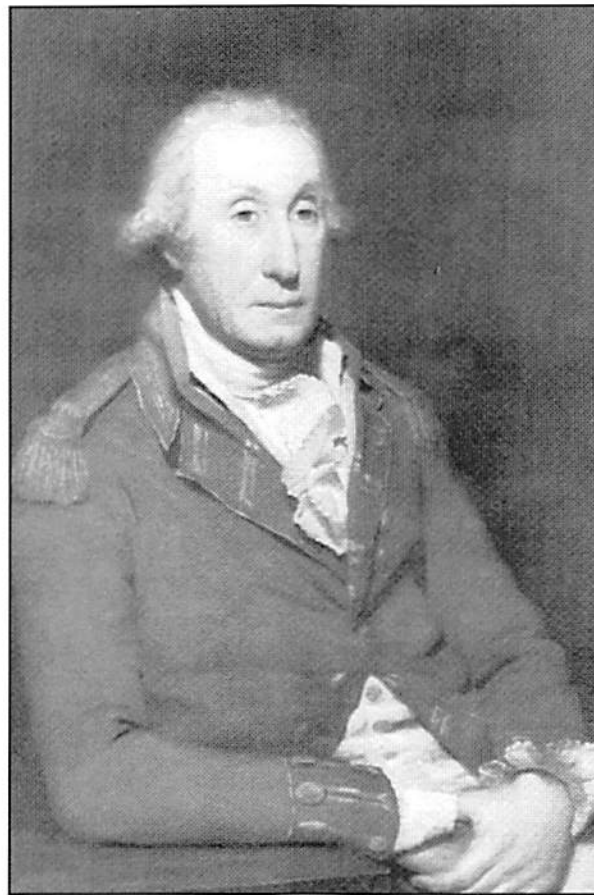
Au moment de sa mort, son fils aîné, John, était déjà décédé. C'est donc à Thomas que revenait la propriété de la seigneurie, en attendant que l'usufruit lui revienne aussi, à la mort de sa mère. Comme l'on sait, Thomas fut tué en 1813, à la bataille de Chrysler's Farm et,

comme il n'était pas marié et n'avait pas de descendants, c'est Magdeleine, mariée en séparation de biens depuis 1803 à Peter Mc Nicol, qui devient l'héritière de la seigneurie (3).

Le partage de la communauté

Deux ans après la mort de Thomas, à l'été de 1815, on procéda, devant le notaire Isidore Lévesque des Éboulements, à l'inventaire (4) des biens de la

aussi que le mariage ait eu lieu en Écosse. Par ailleurs, en juillet 1789, John Nairne crut bon de faire ratifier son mariage devant l'Église, mais à lire de près l'acte de mariage consigné dans les registres de l'Église Anglicane de Québec (6), le terme utilisé "solemnize" montre bien qu'il ne s'agit pas de la célébration habituelle. Cet acte nous révèle aussi qu'il n'y avait sans aucun doute pas eu d'acte de mariage en 1766, sinon cette "solemnisation" aurait été inutile.



Le seigneur John Nairne (1731 - 1802)

communauté qui avait existé entre John Nairne et sa femme Christine Emmery et au partage (5) de ses biens.

Il faut dire ici, pour bien comprendre la situation, que John Nairne s'était marié en 1766 à Christine Emmery. L'acte de mariage de cette union semble inexistant. On sait que Christine Emmery était écossaise, comme son mari, et qu'il était allé la chercher en Écosse. Il semble bien

Il faut aussi connaître les coutumes qui régissaient les mariages écossais à l'époque. Il n'était pas en effet obligatoire de se marier devant son Église; il était parfaitement légal de contracter mariage, en faisant sa déclaration devant un shérif ou n'importe quel témoin, ou encore de se déclarer l'un à l'autre mari et femme, en se tenant la main au-dessus d'un cours d'eau quelconque (7). Dans son testament, John Nairne d'ailleurs parle de Christine Emmery, comme de son épouse légitime (lawful).

Devant la loi en vigueur au Québec (Coutume de Paris), John Nairne et sa femme étaient donc mariés en communauté de biens. D'où la nécessité de statuer sur le partage des biens de cette communauté, maintenant dissoute (8). L'acte mentionne que c'est à la requête de la veuve de John Nairne, conseillée sans doute par George Vanfelson, l'avocat de Québec et le conseiller juridique de la famille, que l'on procède à cet inventaire et ensuite au partage des biens. Assistent à l'inventaire, à part du notaire et de George Vanfelson qui le conduit, Christine Emmery, sa fille Magdeleine et son mari Peter Mc Nicol ainsi que le curé de La Malbaie, Gabriel Courtois, agissant comme procureur à la fois de Christine Nairne et de Mary Nairne et de son mari Augustin Blackburn, tous absents (9).

Après avoir fait l'inventaire de tout ce qui se trouvait alors dans le manoir, dans les dépendances du manoir, au moulin seigneurial et sur la ferme d'Antoine Peron et de John Hewet, fermiers de la sei-

gneurie, le notaire procéda au partage des biens.

C'est ici qu'intervient une distinction faite dans l'inventaire et dans le partage des biens entre deux catégories de biens possédés à sa mort par John Nairne: premièrement, ceux qu'il avait reçus en fief et seigneurie du gouverneur James Murray en 1762 et reconfirmés en 1814 par le gouverneur George Prévost et deuxièmement trois mille acres de terre qu'il avait reçus en pleine propriété(10), par lettre patente en 1764 et aussi reconfirmés par le gouverneur Prévost.

Dans cet acte de partage, il est reconnu que l'héritière de la seigneurie, en vertu du testament de John Nairne, est Magdeleine, sa fille aînée. Quant aux biens de la communauté entre John Nairne et sa femme, après avoir été estimés en argent à 2451 livres sterling, trois shilling et des deniers, la moitié revient à Magdeleine, toujours en vertu du testament de son père, et l'autre moitié appartient à Christine Emmery, qui en disposera selon sa volonté. Pour ce qui est des trois mille acres de terre, ils ne relèvent pas de la communauté entre John Nairne et Christine Emmery, ayant été acquis avant le mariage, et ne font pas partie non plus de la seigneurie proprement dite. En conséquence, ils appartiennent, à part égale, à Magdeleine, Christine et Mary, en vertu d'un autre article du testament de leur père qui disposait du reste de ses biens de cette façon. Tout le monde semble d'accord avec ces stipulations et chacun signe au bas de l'acte, notamment Magdeleine Nairne et son époux Peter Mc Nicol qui étaient présents à l'inventaire et au partage.

Après ces trois journées d'intenses activités juridiques et notariales, les choses en restent là et Christine Emmery, la veuve de John Nairne, reste en possession de toute la seigneurie et des trois mille acres de terre, comme l'avait voulu son mari. Sa fille Magdeleine et son mari continuent à habiter avec elle, avec leurs deux enfants, Thomas, né en 1805, et John, né en 1808.

Les événements qui surviennent ensuite vont principalement affecter deux des filles de John Nairne: Christine et Mary.

Christine Nairne

Parlons d'abord de Christine. Celle-ci, comme on sait, ne résidait pas au manoir mais préférait la société de Québec (11). Elle meurt subitement en 1817,

célibataire. Elle avait fait un testament en 1816, devant le notaire Joseph Plante de Québec et en présence de George Vanfelson. En plus de faire un certain nombre de legs à ses amis et parents, elle lègue à John Mc Nicol, le fils de sa soeur Magdeleine et son neveu, l'usufruit, sa vie durant, de la part qui lui revenait dans les trois mille acres de terre ci-haut mentionnés et à ses enfants éventuels la nue propriété " à la charge, cependant, pour le dit John Mc Nicol et par ceux qui lui sont substitués, lorsqu'il prendront possession du dit legs, d'ajouter et de conserver à leur nom celui de Nairne " (12)

Ce testament éclaire considérablement le fait que John Mc Nicol prendra le nom de Nairne en 1834, par proclamation royale; ce que mentionne Wrong, sans en connaître apparemment le véritable motif (13).

Mary Nairne

La plus jeune des filles de John Nairne, Mary (ou Polly) a eu une vie assez dramatique qui a intrigué tous ceux qui se sont penchés sur l'histoire de la famille Nairne (14). Élevée en Écosse comme ses frères et soeurs, elle affectionnait beaucoup La Malbaie, se mêlant volontiers aux habitants du village. Le 24 juillet 1813, elle épouse à Québec (St-Andrews), apparemment contre les désirs de sa famille ou à son insu, Augustin Blackburn, un des fils de Hugh Blackburn, meunier de la seigneurie et homme de confiance de son père, John Nairne. Revenue vivre à La Malbaie, elle donne

naissance à trois enfants, William (Guillaume) en 1814, Janina en 1816 et John en 1818, tous baptisés à La Malbaie.

Après cette dernière naissance, il semble que le couple ne va plus très bien (15). Janina meurt en 1821 à l'âge de 5 ans. Trois mois plus tard, le 14 mai, c'est Mary qui meurt à son tour à l'âge de trente neuf ans, à Québec (16) où elle était apparemment allé consulter le juge Bowen. On ne lui connaît pas de testament. Elle laisse donc deux garçons, l'un de 7 ans et l'autre de 2 ans. C'est leur grand-mère, Christine Emmery qui les a recueillis au manoir seigneurial après le décès de sa fille. Leur père, Augustin Blackburn, se désiste. Le 28 juin, il demande à la cour de réunir un conseil de famille pour nommer un tuteur à ses enfants (17). Le juge Bowen convoque ce conseil qui nomme John Fraser, chanteur et courtier de Québec et sans doute un ami de la famille, tuteur des deux enfants et Peter Mc Nicol, subrogé tuteur, le tout approuvé et confirmé officiellement le même jour par le juge Bowen de la cour du banc du roi (18). Le même jour également, Augustin Blackburn renonça à tous ses droits sur les biens de sa femme, en faveur de ses enfants, " à la réserve d'une rente viagère de trente livres sterling par année sa vie durant, d'un cheval et de la moitié des animaux que le couple possédait en commun " (19). Un mois plus tard, le 31 juillet 1821, devant maître Isidore Lévesque, on procédait à l'inventaire des biens de la communauté qu'avait constitués ce mariage (20) et le 1er août, on procède à La Malbaie, à la vente à l'encan des biens de la commu-



Christine Nairne (1774 - 1817)



Thomas Nairne (1787 - 1813)

nauté, sur la requête de John Fraser (21). De nombreuses personnes de La Malbaie y achètent des biens, dont Augustin Blackburn.

À partir de cette date, Augustin Blackburn ne semble plus avoir de relations avec les Nairne, ce qui n'inclut pas ses enfants avec lesquels il semble être resté en très bons termes (22). Il se remarie en 1825 à Julienne Bergeron. Ses deux enfants resteront au manoir seigneurial, chacun jusqu'à l'âge de 10 ans. Ils quittent alors La Malbaie pour habiter à Québec chez John Fraser, leur tuteur, pour y faire leurs études.

La mort de Christine Emmerly

Le 10 avril 1828, la veuve de John Nairne, Christine Emmerly, " s'éteignait à son tour à l'âge vénérable de 85 ans (23). Elle avait fait son testament en 1821, quelques mois après le décès de Mary, devant le notaire Isidore Lévesque des Éboulements (24). Elle faisait de sa fille Magdeleine, sa légataire universelle et son exécutrice testamentaire. À charge cependant à celle-ci de payer la somme de deux cent livres sterling à chacun des enfants de sa fille Mary, c'est-à-dire à William et à John Blackburn, à leur majorité, les intérêts s'ajoutant à compter de son décès.

La situation de l'héritage en 1828

Avec la mort de Christine Emmerly, l'usufruit que lui avait laissé John Nairne, son mari, prend donc fin. Magdeleine, déjà propriétaire de la seigneurie, devient donc la seule usufruitière et les biens reconnus à sa mère, en vertu du partage de la communauté de biens existants entre Christine Emmerly et John Nairne lui reviennent aussi, en vertu du testament de sa mère.

Pour ce qui est des biens propres, non compris dans la communauté de biens et distincts de la seigneurie, il semble entendu que Magdeleine en possède le tiers, l'autre tiers revient à son fils John Mc Nicol (usufruit) en vertu du testament de Christine, s'il ajoute le nom de Nairne à son nom et à ses enfants éventuels (propriété). Le dernier tiers -celui de Mary- revient à ses deux fils mineurs William et John Blackburn...

Qu'arrive-t-il ensuite? Il semble bien que tout le monde ne s'entend plus sur l'interprétation qu'il faut donner au testament de John Nairne, ni sur l'acte de partage de 1815 dont nous avons parlé

plus haut. Magdeleine Nairne, déjà en possession de toute la seigneurie et de tous les biens de la communauté entre son père et sa mère, refuse apparemment de reconnaître les droits des enfants de sa soeur Mary sur les 3000 acres de terrain reconnus en 1815, comme bien propres. Si bien que trois ans après la mort de la vieille seigneuresse, le 24 septembre 1831, John Fraser, tuteur des enfants de Mary, intente en Cour du banc du roi, une action contre Magdeleine Nairne et son mari Peter Mc Nicol.

Le procès de 1831

C'est l'avocat George Vanfelson, le conseiller de la famille et le témoin privilégié de l'inventaire du partage des biens de 1815, qui défend la cause des enfants Blackburn, alors que Magdeleine et son mari Peter Mc Nicol seront défendus par les avocats Stuart et Black.

John Fraser demandait à la cour de reconnaître les droits de ses pupilles sur les 3000 acres de terre et, en conséquence, de désigner des experts pour examiner les lieux et faire rapport à la cour si ces terres pouvaient " se diviser commodément entre les parties suivant leurs droits respectifs " et, dans ce cas, qu'un notaire procède à la division selon le cours ordinaire de la loi, dans un délai fixé par la cour. Dans le cas d'indivisibilité des terres, les experts devaient estimer la valeur des terrains et des bâtisses qui s'y trouvaient et faire rapport à la cour pour que celle-ci ordonne " la vente et adjudication du tout, par licitation ". Il demandait aussi que Peter Mc Nicol et sa femme rendent un compte exact des fruits et revenus de ces terres, à compter du jour de la mort de Christine Emmerly (25).

Peter Mc Nicol et Magdeleine Nairne présentèrent leur défense le 28 novembre 1831. Ils prétendaient que l'acte de partage de 1815 était en bonne partie erroné, car les 3000 acres de terre constituant le domaine seigneurial de John Nairne, avaient été concédés à titre de fief et revenaient donc de droit à Magdeleine Nairne, de la même manière qu'elle avait reçu en héritage le fief et seigneurie de Murray Bay (26).

Les juges de la Cour du banc du roi rejetèrent les arguments de la défense (27) et le 20 février 1832, donnèrent entièrement raison à John Fraser, agissant comme tuteur des enfants Blackburn. Le jugement fut ensuite porté en appel, mais le 28 juillet 1832, la cour

d'appel (28) confirma le jugement de la Cour du banc du roi et renvoya le dossier à cette dernière pour qu'elle procède à la suite des événements.

Le 11 octobre suivant, la cour du banc du roi ordonnait que l'action suive son cours, exactement comme l'avait demandé John Fraser dans sa déclaration initiale. John Fraser nomma comme expert George Chaperon de la Baie-Saint-Paul et, vu l'abstention des Mc Nicol, le juge Panet nomma le deuxième expert, Jean-Baptiste Taché de Kamouraska. Le notaire Charles Huot de la Baie-Saint-Paul fut aussi nommé pour procéder à la partition. Ce n'est finalement qu'au début de la belle saison, en mai, que les experts, dûment assermentés par les soins du notaire Charles Gauvreau, entreprirent leur travail, en mettant à contribution de nombreuses personnes de La Malbaie, appelées à comparaître pour donner leur avis. Mentionnons Frédéric Otis, fermier des Fraser, Joseph Brassard, Jacob Gagnon et Louis Boivin, fermiers d'une partie des terres en question, John Mc Nicol, Jean-Baptiste Duberger, l'arpenteur provincial qui fit un plan des terres en cause. Les deux experts conclurent, dans leur rapport remis le 15 mai, qu'en raison " de l'extrême inégalité qui se rencontre dans la qualité du sol ", les 3000 acres de terrain ne pouvaient pas " être divisés commodément entre les parties " et il fallait donc procéder à une vente par licitation. Ils estimèrent la valeur de toute la propriété, y compris la place du moulin à farine et les dépendances à 2500 livres sterling, 2000 livres pour les terres et 500 livres pour les bâtiments (29). Ce rapport fut homologué par la cour, le 1er juin 1833.

Tous ces événements durent constituer le grand sujet de conversation à La Malbaie durant toute cette période, d'autant plus que rien de nouveau ne se passa durant l'été (30). Il faut en effet attendre au 5 octobre 1833 - peut-être à la reprise des activités de la cour - pour que celle-ci ordonne de procéder à la licitation, c'est-à-dire à la vente aux enchères des terres jusque là indivises.

C'est George Vanfelson, l'avocat des Blackburn, qui est chargé de procéder. Magdeleine Nairne nomme son fils John Mc Nicol comme procureur, avec pouvoir d'enchérir " jusqu'à telle somme qu'il jugera à propos " (31). On procède par trois criées, à 10 heures du matin, trois samedis de file, à Québec, dans la salle d'audience de la cour du banc du roi, " audience tenante " avec aussi af-

fichage par huissier à La Malbaie. L'évènement est annoncé, en anglais et en français, dans la Gazette de Québec (32). Le prix de départ est fixé à 2500 livres sterling, valeur estimée par les experts dans les rapports à la cour.

Les terrains sont finalement adjugés à John Mc Nicol, " le plus haut enchérisseur ", pour la somme de 2550 livres sterling, le 19 octobre 1833. De cette somme, le tiers, soit 850 livres sterling revient donc aux deux enfants de Mary Nairne, William et John, à leur majorité.

Entretemps, le 28 septembre, Peter Mc Nicol et Magdeleine Nairne avaient rendu compte " en obéissance au jugement de cette cour " des fruits et revenus des terres en litige, soit du 10 avril 1828, jour de la mort de Christine Emmerly, au 10 avril 1833. On y fait le compte des recettes qui se montent à 411 livres, 5 chelins ainsi que des dépenses qui totalisent 433 livres 5 chelins, somme plus élevée que les recettes. Magdeleine Nairne et son mari ne doivent donc rien à leurs neveux, selon le rapport. Il est cependant intéressant de noter que l'on fait compter dans les dépenses les frais de séjour des enfants Blackburn, hébergés au manoir, du vivant de leur grand-mère, du 1er mai 1821 au 1er octobre 1824 pour William et du 1er mai 1821 au 1er octobre 1828, pour John! Ces coûts estimés à 162 livres 10 shillings, en raison de 25 shillings par mois (33). Cette mention a au moins le mérite de nous dire avec certitude ce qui advint des enfants de Mary, immédiatement après sa mort.

Épilogue

Les deux enfants de Mary avaient, durant cette période, grandi en âge. William était en 1833, âgé de 19 ans. Deux ans plus tard, en compagnie d'un de ses cousins, du nom de Brassard, il décida de partir pour le Haut-Canada. Arrivé en goélette à Dickenson's Landing, dans le canton d'Osnabrück (comté de Stormont), une dizaine de milles en amont de Cornwall, il y fit la connaissance de Sarah Baker, une descendante de Loyalistes et l'épousa le 16 juin 1835. Elle lui donna trois enfants: Mary (1836), Agnes (1838), Augustus (1840) (34).

Le 18 août 1835, quelques mois après avoir eu 21 ans, William entra en possession de son héritage, c'est-à-dire des 425 livres sterling, soit la moitié de la somme qui revenait aux héritiers de Mary Nairne. Dans un acte passé devant le notaire Antoine Parent de Québec (35), il donne quittance totale à John Mc Nicol

portant désormais le nom de Nairne, représentant sa mère, Magdeleine Nairne, pour cette somme à laquelle il faut ajouter 18 livres d'intérêt, une autre somme de 41 livres 13 chelins qui lui revenait d'une dette mentionnée dans l'inventaire de 1815, moins 35 livres pour les frais de l'action dans la licitation des fameux 3000 acres de terre qui avaient fait l'objet du litige entre les deux familles. Par la même occasion, il reçut les 200 livres sterling que Magdeleine Nairne devait lui payer comme exécutrice testamentaire de Christine Nairne, en vertu du testament de cette dernière (36).

Le 25 septembre 1839, c'est au tour de John Blackburn d'atteindre sa majorité. Il reçoit, le 1er octobre suivant, de John Mc Nicol Nairne, agissant seul cette fois, puisque Magdeleine est décédée quelques mois plus tôt, sa part de l'héritage de sa mère: 425 livres et 143 livres 14 chelins d'intérêt. Il entre aussi en possession des 200 livres lui venant de sa grand-mère et de 41 livres qui dataient de l'inventaire de 1815. Il en donne quittance dans deux actes passés devant le notaire Roger Lelièvre, à Québec (37).

On pourrait croire que tout est maintenant terminé et que John, qui avait suivi son frère dans le Haut-Canada, est retourné à Osnabrück, avant de revenir à Québec pour s'établir à Chateau Richer où il s'achètera une terre en juin 1844 et se mariera en août de la même année à Marie-Sophie Trépanier (38)...

Nous avons cependant trouvé un dernier acte daté du 30 octobre 1839 (39) qui se rapporte encore à ce long litige. Cet acte met en cause, cette fois, John Mc Nicol Nairne et John Fraser, devenu procureur de John Blackburn (40). Il s'agit d'un compromis entre les deux personnages pour " terminer toutes contestations qui se sont élevées entre eux (...) au sujet des réclamations que John Blackburn pourrait avoir comme héritier de feu Dame Mary Nairne, sa mère, contre Dame Magdeleine Nairne ". Ils conviennent de s'en rapporter à John Mc Nicol Nairne, seigneur de Mont-Murray, choisi comme arbitre pour régler leurs divergences de vue. Celui-ci dépose, le même jour, son rapport arbitral, établissant que John Mc Nicol Nairne doit encore à John Blackburn la somme de 430 livres, 9 chelins, 10 pences. C'est exactement la somme que John Fraser réclamait. Les deux parties acceptent finalement la décision et s'y soumettent. John Fraser reçoit l'argent pour John Blackburn et en donne quittance générale, mettant ainsi

fin, trente sept ans après la mort de John Nairne, à ce long litige concernant le règlement de sa succession.

Depuis la mort de Magdeleine, John Mc Nicol Nairne était en effet devenu l'unique propriétaire et usufruitier de la seigneurie et de toutes ses dépendances, en vertu du testament de sa mère qui en faisait son légataire universel, lui demandant aussi, à titre d'exécuteur testamentaire, de régler ses dettes " le plus tôt possible " après sa mort (41).

Notes:

- (1) Archives judiciaires du Québec, Testaments olographes homologués, " Last will and Testament of John Nairne ", 2nd July 1803, 20 pages manuscrites.
- (2) L'historien George Wrong, qui a écrit un livre désormais classique sur John Nairne et sa famille, *A Canadian Manor and its Seigneurs*, Macmillan, 1908, est muet sur ces événements. Comme il le dit lui-même d'ailleurs (p. 243-244), son livre sur la famille John Nairne est écrit à partir des manuscrits conservés dans le manoir de Murray Bay à l'époque. Ces documents sont maintenant conservés, vraisemblablement en totalité, aux Archives nationales du Canada à Ottawa. Wrong ne semble avoir consulté ni les registres de l'état civil, ni les greffes de notaires, ni les archives judiciaires.
- (3) Thomas Nairne avait fait un testament en 1810, en Écosse, dans lequel il disposait de toute sa seigneurie en faveur de ses trois sœurs, Magdeleine, Christine et Mary, en parts égales. Ce testament, ultra vires est sans doute en regard de celui de son père, ne sera invoqué par personne dans la suite des événements dont nous allons parler.
- (4) Isidore Lévesque, 8 et 9 août 1815, Inventaire des biens de la communauté qui a été entre feu John Nairne, écuyer, seigneur de Murray Bay et Dame Christine Emmerly, son épouse, Minute No 1839, Archives nationales du Québec (ANQ), 32 pages manuscrites.
- (5) Isidore Lévesque, 19 août 1815, Compte et partage des biens meubles et immeubles dépendant de la communauté qui a existé entre feu John Nairne et Dame Christine Emmerly, son épouse, Minute no 1841. ANQ. 19 pages manuscrites.
- (6) Registre de l'Église anglicane de Québec. C'est le pasteur Montmollin qui signe le registre.
- (7) Cf James Alwyn, *Discovering your Scottish Roots*, Loanhead, Midlothian, Macdonald Publishers, 1982, p. 178; Angus Baxter, *In Search of your Roots*, Toronto, Macmillan, 1978, p. 153 et ssq; Louis Pelletier, " À la recherche des ancêtres écossais ", Mémoires de la société généalogique canadienne-française, Vol. 40, no 2, été 1989, p. 100-106.
- (8) Dans la Coutume de Paris, " l'homme et la femme sont communs en biens meubles et immeubles faits durant le mariage et cette communauté commence le jour de la bénédiction nuptiale " Par ailleurs " les acquets faits avant le mariage, quoique payés depuis, n'entrent pas en communauté " Après la mort de l'un des conjoints, " la communauté se divise par moitié entre le survivant et les héritiers du prédécédé " Pour ce qui est de l'inventaire, " la coutume ne détermine point le temps pour faire faire l'inventaire " et " faute d'inventaire la communauté est continuée ", d'autant plus que " pour donner lieu à la continuité de la communauté, il suffit qu'il y ait des enfants mineurs au jour du décès " Ces quelques citations permettent de comprendre mieux le contexte qui entoure ces actes de 1815. Cf Pierre le Maistre, *Coutume de Paris*, nouvelle édition par un

- avocat du Parlement, 1741 et Claude de Ferrière, avocat au Parlement, **Commentaire sur la coutume de la prévôté et vicomté de Paris**, revue et corrigée, 1788.
- (9) Joseph Plante, 31 juillet 1815 (Christine); Isidore Lévesque, 8 août 1815 (Mary)
- (10) Strictement " en franc et commun socage ", dans le jargon juridique qui désignait cette façon d'être en pleine possession d'une terre.
- (11) Cf George Wrong, **A Canadian Manor and its Seigneurs**, p. 106-107 et p. 172.
- (12) Testament de Christine Nairne, 28 septembre 1816, minutes du notaire Joseph Plante. Il reste cependant surprenant que Christine préfère John à son autre neveu Thomas, le fils aîné de Magdeleine. Thomas mourra célibataire en 1826.
- (13) George Wrong, *id.*, p. 173.
- (14) Cf George Wrong, *id.*, pages 160-161; Stome Galloway, " Death of a family-The End of the Nairnes of Murray's Bay ", in *Families*, vol 19, no 2, 1980, p. 66-77; Helen MacMillan, John Nairne, texte manuscrit; Jean-Charles Claveau, **Les pionniers de la seigneurie de Murray Bay**, Québec, 1996, p. 143-152, etc.
- (15) L'acte du notaire Isidore Lévesque du 31 juillet 1821 y fait allusion.
- (16) Registre de la cathédrale anglicane de Québec.
- (17) ANQ, Registre des tutelles, 28 juin 1821. Ont assisté à ce conseil de famille et d'amis: Peter Mc Nicol, John Mc Cord, William Fisher Scott, John Malcolm Fraser, Francis Coniston, Benjamin Corriveau et Edward Burroughs. John Fraser ne paraît pas avoir assisté à ce conseil. Il ne semble pas non plus être de la même famille Fraser que les seigneurs de Mont-Murray.
- (18) Cette pratique semble assez courante à l'époque, car le registre des tutelles contient 43 actes pour le seul mois de juin 1821.
- (19) Notaire F. W. Scott, Québec, 28 juin 1821.
- (20) Isidore Lévesque, 31 juillet 1821.
- (21) Isidore Lévesque, 1er août 1821.
- (22) Dans un testament fait par John Blackburn, le 18 octobre 1839 (Antoine Parent), il lègue à son père une rente de 50 livres sterling, sa vie durant.
- (23) Registre de la Cathédrale anglicane de Québec.
- (24) 19 novembre 1821, Isidore Lévesque, no 2375 de ses minutes.
- (25) ANQ, Cour du banc du roi, 1833, cause 1241. " Déclaration d'une demande dans une action en partage et licitation d'immeuble ". John Fraser, tuteur demandeur et Peter Mc Nicol et alii, défendeurs.
- (26) ANQ, *ibid.*, " Peremptory Exception ", 28 novembre 1831.
- (27) ANQ, *ibid.* Plunitif pour 1832, vol. V.
- (28) ANQ, *ibid.*, Court of Appeals, Peter Mc Nicol vs John Fraser.
- (29) ANQ, *ibid.*, " Rapport des experts ", daté du 13 mai 1833.
- (30) Une voyageuse à La Malbaie en 1840 rapporte dans le récit de son séjour les propos suivants: " (...) Nous entrâmes en conversation avec Madame Hudon qui nous raconta l'histoire domestique de la famille de la seigneuresse Madame Nairne, qu'elle nous loua beaucoup, elle s'étendit beaucoup sur les filles de cette dame, l'une restée fille, ses deux autres firent de mauvais mariages, qui les rendirent fort malheureuses, surtout la dernière. Toutes ces femmes étant
- mortes. Monseigneur Nairne, seigneur actuel est donc un grand propriétaire " **La vie aux Illinois au XVIII^e siècle, souvenirs inédits de Marie-Anne Carré.** " Un voyage de Montréal à Kamouraska en 1840 ". Annotés par Marthe Faribault-Beauregard, Société de recherche historique, Montréal, 1987, p. 76.
- (31) Notaire Gauvreau de La Malbaie, 1er mai 1833.
- (32) Gazette de Québec, published by authority New series, vol X, no 51, le 10 octobre 1833.
- (33) ANQ, Cour du banc du roi, cause 1241, " Compte que rendent Mr et Madame Mc Nicol, défendeur en cette cause ", 28 septembre 1833.
- (34) Strome Galloway, " Death of a Family-The End of the Nairnes of Murray's Bay, " in *Families*, vol 19, no 2, 1980, p. 73.
- (35) Antoine Archange Parent, no 7649. Peter Mc Nicol est décédé en 1834.
- (36) Antoine Archange Parent, no. 7648.
- (37) Roger Lelièvre, 1er octobre 1839, actes 16083 et 16084.
- (38) Cf Dr Jean-Charles Claveau, **Les pionniers de la seigneurie de Murray Bay**, 1996, p. 154-157.
- (39) Antoine A. Parent, 30 octobre 1839, acte 8545.
- (40) Antoine A. Parent, 18 octobre 1839.
- (41) Charles Gauvreau, 20 janvier 1833. Testament de Magdeleine Nairne.



*Une entreprise familiale
qui a su garder les traditions
au fil des ans !*

Alimentation Lapointe & Frères inc.

25, boul. Kane, La Malbaie (Québec) G5A 1J2

(418) 665-3954

Saint-Fidèle: ses origines historiques (1855-1998)

Notes rassemblées par Serge Gauthier

Qui ne connaît pas la municipalité de Saint-Fidèle de Charlevoix? Discrète. Étonnante. Avec une église si belle. Avec son village encore bien préservé. Sa population de 942 habitants est très fière de son histoire. Nous vous en livrons quelques images. Anciennes. Une sorte de prélude à d'autres recherches historiques. En 2000, la paroisse religieuse de Saint-Fidèle va fêter les 150 ans de son érection canonique. Il faudra y revenir.

La paroisse religieuse

La paroisse de Saint-Fidèle est un détachement de celle de La Malbaie. À son origine, cette paroisse comprend l'actuel Saint-Siméon (mission de la rivière Noire). Un décret canonique érige formellement Saint-Fidèle le 10 juin 1850 et sa proclamation officielle s'effectue le 19 septembre 1855. Le 23 juillet 1869, le secteur de Saint-Siméon se détache de la paroisse de Saint-Fidèle.

La municipalité

En 1855, Saint-Fidèle obtient son érection civile. Le premier maire de la municipalité est John Mc Laren. C'est un écossais d'origine. Il habite dans le secteur de Port-au-Persil. La tradition électorale de Saint-Fidèle est plutôt paisible mais, en 1858, des émeutiers entrent dans la salle du conseil et forcent les membres à sortir. Un nouveau conseil municipal doit être formé à la suite de cet événement. Depuis, les choses sont bien plus calmes. Les membres du conseil municipal de Saint-Fidèle sont surtout soucieux de l'avancement de leur milieu. Le maire actuel se nomme Ulysse Duchesne.

Une paroisse agricole. La Crèmerie de Saint-Fidèle.

Saint-Fidèle est surtout une paroisse agricole. Il y a de bonnes terres en cultures dans les divers rangs de la localité. L'industrie laitière s'impose. En 1903, une fromagerie propriété de Wilfrid Bhérier s'installe sur un terrain situé à l'entrée de la route du rang Saint-Paul. En 1905, Joseph Bhérier prend possession de la fromagerie. Le commerce se développe très vite: en 1922, une nouvelle fabrique de beurre se construit; en 1929, Joseph Bhérier installe un équipement plus moderne pour la fabrication du beurre. L'entreprise devient rentable.

Toutefois, en 1933, Joseph Bhérier meurt et c'est Joseph Tremblay qui l'opère ensuite jusqu'en 1962. En 1963, après avoir acheté la fromagerie de René Savard de Baie-Sainte-Catherine, Joseph Tremblay installe l'entreprise dans une bâtisse neuve face à la route 15 (aujourd'hui 138). En 1968, une Compagnie avec actionnaires (tous de la famille Tremblay) du nom de Crèmerie Saint-Fidèle est créé. Avec le temps, la Crèmerie Saint-Fidèle accroît sans cesse son personnel et elle détient une grande réputation qui dépasse largement la région de Charlevoix. Les frères Clément et Lucien, fils de Joseph Tremblay, vendent leur entreprise en 1987 à la Coopérative Côte-Sud. Depuis ce temps, la Crèmerie Saint-Fidèle poursuit ses activités. Une inquiétude surgit toutefois sous la forme d'une fermeture possible en 2000. La population de Saint-Fidèle travaille actuellement très fort afin d'éviter cette fin d'activité. L'espoir est permis. La Crèmerie Saint-Fidèle pourrait survivre.

Quelques faits marquants

Une montagne de Saint-Fidèle est nommée " Montagne de la lumière ". Durant la première guerre mondiale deux anglais s'y seraient installés dans une tour où ils émettaient des signaux d'où le nom " montagne de la lumière ".

Plusieurs feux de forêt se produisent dans les environs de Saint-Fidèle au cours de son histoire. Le plus désastreux se produit en juin 1920. Ce feu menaça sérieusement les alentours du village. Les habitants furent rassurés par le curé Larouche qui desservait la paroisse à ce moment. Celui-ci assura que le Seigneur les protégerait puisque c'était la Fête du Sacré-Coeur. Suite à cela, le feu cessa.

Le 28 février 1925, un important tremblement de terre frappe toute la région de Charlevoix. C'est à Saint-Fidèle, semble-t-il, que les secousses furent parmi les plus fortes. Beaucoup de dommages sont notés: vitres et vaisselles cassés, cheminées ébranlées ou renversées, arbres inclinés ou déracinés, animaux affolés... Le curé de la paroisse l'abbé Laberge tente d'inciter les siens à la conversion. Peine perdue. Le 29 février la terre tremble encore. De petites secousses se produisent plusieurs fois dans les mois qui suivent.

Les renseignements historiques présentés dans cet article proviennent notamment du livre suivant:

Boily, Angèle et al. **Hier et aujourd'hui. Saint-Fidèle de Mont-Murray.** Saint-Fidèle, Comité des Loisirs, 1978. 63 pages.

Nous remercions Denise Bélanger pour sa collaboration.

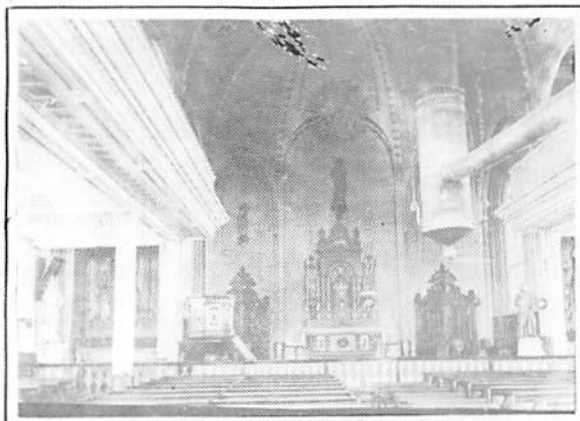


Le village de Saint-Fidèle

Coll.: S.H.C.

SOUVENIR DU CINQUANTENAIRE DE LA BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE 1872-1922

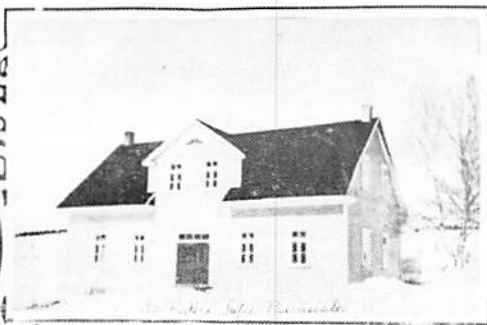
Saint-Fidèle (Charlevoix)



L'Intérieur de l'église.



M. l'abbé
H. L'HERGE,
curé actuel.



La SALLE PAROISSIALE, construite en 1922.



L'Intérieur de l'église ou du chœur.

Cette paroisse est un détachement de St-Etienne de La Malbaie son territoire avec le territoire de la Baie des Rochers maintenant St-Rimoult. La Baie des Rochers et celle de la Rivière aux-Catolins, maintenant St-François, s'étendaient jusqu'à la rivière Chacouas à l'est et avait 30 milles de long sur 8 de large le long du fleuve St-Laurent. Le curé de La Malbaie, en a été le desservant jusqu'en 1845, après de la nomination du premier curé résident et l'ouverture des registres paroissiaux. La première chapelle a été bénite par Monsieur Beauclerc, évêque de La Malbaie, en 1853 et agrandie en 1860. L'érection canonique date du 18 juin 1850 et l'erection civile au 13 septembre 1855. Les premiers défrichements commencèrent par la concession des terres et le Bois de l'Anse, les premiers colons parurent par le site du village actuel à 445 Louis DALLAGE, qui s'installa avec sa famille vers 1853.

L'église en pierre bâtie en 1872 a été terminée avec goût en 1881 par M. E. W. Tremblay, alors curé de la paroisse. Le presbytère demeurant à l'évidence ses occupants, prouvé par les paroissiens de St-Fidèle à l'égard de leur curé, il a été construit en 1889.

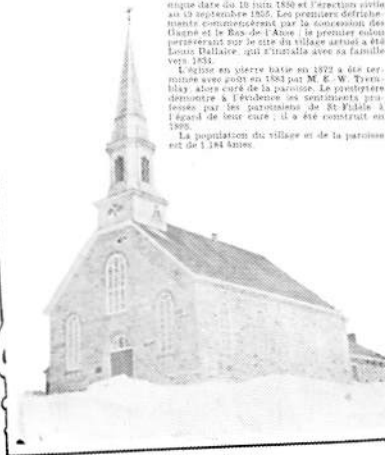
La population du village et de la paroisse est de 1,361 âmes.

LES CURE

Le curé fondateur de la paroisse a été Monsieur Fidèle MARTEL, qui fut à son tour curé de 1853 à 1859. M. Chas. Godd, Beauclerc de 1859 à 1867. M. Chas. Godd, curé de 1867 à 1869. M. Napoléon Cloutier, curé de 1869 à 1875. M. E. W. Tremblay de 1875 à 1889. M. A. N. Parent de 1889 à 1904. M. O. Larouche de 1904 à 1922. A. Labrecque depuis 1922.

LISTE DES PRÊTRES ET RELIGIEUX NÉS A ST-FIDÈLE

- Monsieur Fidèle MARTEL, curé, père
M. Honoré Tremblay, des Pères-Blancs.
Ede. Ste. Elise, how Antonia Duber.
St. Othobus, Louis Riéser.
St. Paulin, M. Les Harvez.
St. Paulin, Eva Harvey.
Marie de Jésus, Albertus Harvey.
St. Angèle, M. Louis Tremblay.
Monsieur J. de la Croix de Geste.
St. Jeanne d'Arc, Bernadette Raité.
M. E. de la Croix de Geste.
Marie Tremblay.
M. E. de la Croix de Geste.



L'Exterieur de l'église



Le presbytère.



M. l'abbé J. GAUTHIER,
prêtre de St-Sulpice,
de l'Hôtel-Dieu de Chacou-
tum, natif de St-Fidèle.



M. l'abbé Élieux BOUCHARD,
prêtre de St-Sulpice,
natif de Saint-Fidèle



M. l'abbé F. MORISSE T,
1^{er} curé (1855 à 1859).



M. l'abbé G. BEULIEU,
curé de 1859 à 1867.



M. l'abbé C. G. GAUDIN,
curé de 1867 à 1869.



M. l'abbé N. CINQ-MARS,
curé de 1869 à 1875.



M. l'abbé W. TRENBLAY,
curé de 1875 à 1889.

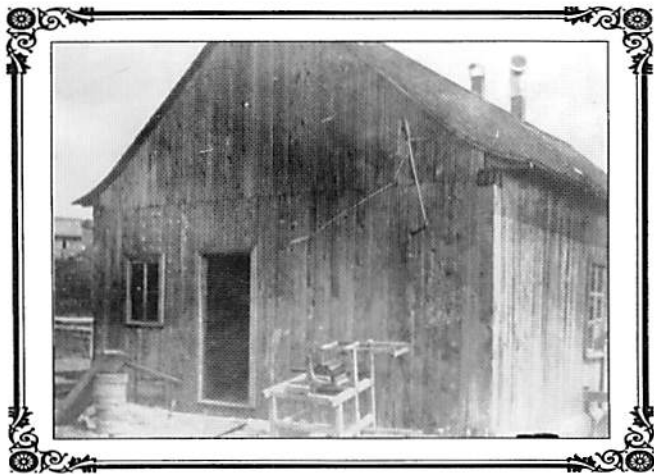


M. l'abbé A. N. THRENT,
curé de 1889 à 1904.



M. l'abbé Ovide LAROUCHE,
curé de 1904 à 1920.

La Crèmerie Saint-Fidèle



Coll.: S.H.C.

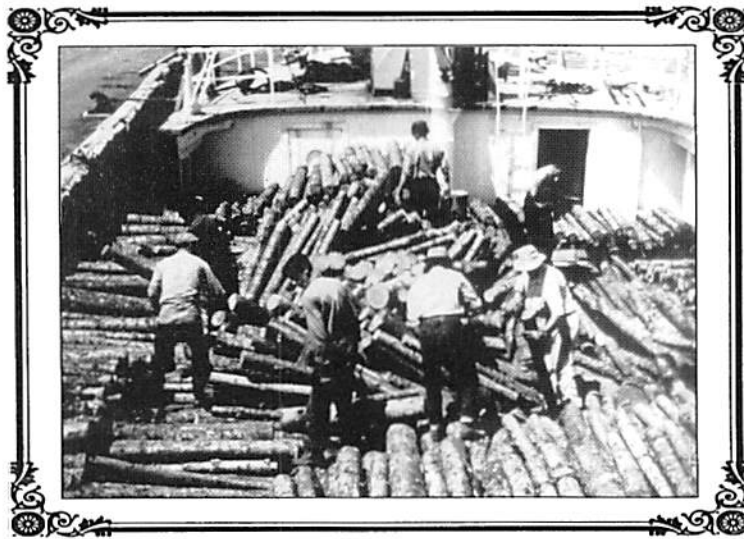
La crèmerie de Joseph Bhéer



Coll.: S.H.C.

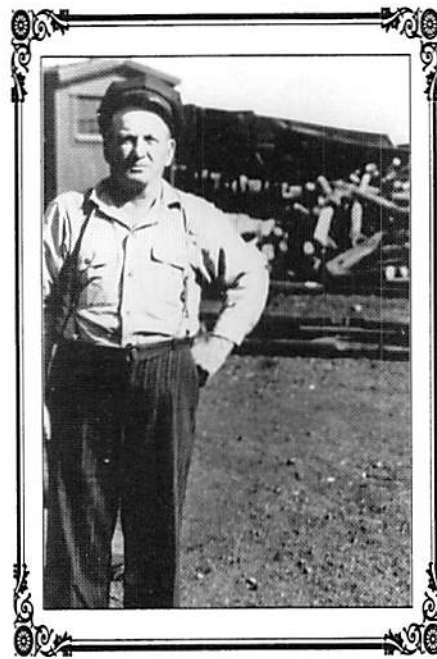
La crèmerie aujourd'hui

Les Goélettes



Coll.: S.H.C.

Chargement de bois sur la goélette d'Edgar Truchon



Coll.: S.H.C.

Le capitaine Edgar Truchon



Coll.: S.H.C.

Saint-Fidèle est une paroisse qui aura bientôt 150 ans, plusieurs familles se sont installées dans ce petit village dès son origine.

Parmi les anciens de Saint-Fidèle, on retrouve sur cette photo, Monique Desbiens et Henry Savard au début des années 1900.



Desjardins

La Caisse Populaire de St-Fidèle

94, rue Principale
Saint-Fidèle
Cté Charlevoix (Québec)
G0T 1T0
Tél.: (418) 434-2473
Télec. (418) 434-2391

Claudine Pelletier
Directrice générale

*La communauté
de Saint-Fidèle
est fière de son passé
et se tourne vers l'avenir
pour faire de son présent
une municipalité où
il fait bon vivre.*

*Municipalité de Saint-Fidèle
79, Principale, Saint-Fidèle
(418) 434-2447*



RESTAURANT LE CÈDRE inc.

Licencié

Paulo Boulianne, propriétaire

*À votre service
depuis 25 ans*

305, Route 138
Baie-Ste-Catherine

(418) 237-4369



Desjardins

La caisse populaire Desjardins de Saint-Siméon

Raymond Poirier
Directeur général

417, rue St-Laurent
Saint-Siméon
G0T 1X0

Tél.: (418) 638-2493
Télec. (418) 638-5390

Un été à Baie-des-Rochers

Par Edmond Robillard o.p.

Le Père Jean-Maurice Martel, dominicain, me demande d'écrire le récit d'un séjour à la Baie-des-Rochers que je fis vers 1945: ce qui est préjugé beaucoup, à mon âge, de ma mémoire des temps et des lieux...autant demander à un homme, perclus de rhumatismes, de danser une gigue devant une assemblée de jeunes...

Eh pourtant oui! Cet été-là, qui fut le dernier de la guerre, alors que les journaux étaient pleins de photos de soldats canadiens reçus dans des familles françaises de Normandie, j'habitai la Baie-des-Rochers, parmi des familles très semblables à celles-là, partageant un même très doux accent.

Comment tout cela avait-il commencé? J'ai tout oublié, ou à peu près tout. Ce qui me revient et que je devine plus que je ne me rappelle, c'est que j'étais divisé entre deux tendances contradictoires: d'une part, un grand besoin de repos après une année scolaire épuisante; d'autre part, un grand besoin de travailler, car j'avais tout juste le temps de mettre au point une thèse de doctorat en théologie, que je devais défendre au cours de l'année suivante. C'est alors que je rencontrai un cousin, le Père Adrien Jeannotte, rédemptoriste, qui me dit: " Allez vous reposer à la **Baie-des-Rochers**, comté de Charlevoix. Vous y trouverez à la fois la paix et un milieu idéal où rédiger votre thèse! "

De connivence avec mes parents, je pris avec moi un autre cousin, jeune celui-là, Benoît Lachapelle, à qui on me demandait de donner des cours de grec...et gagnai la Baie-des-Rochers, dont je ne savais rien, sauf que l'abbé Savard y passait parfois ses vacances. J'étais pauvre comme Job...Il me fallait trouver des vivres pour mon cousin de 14 ou 15 ans et pour moi-même, ainsi qu'un gîte. Mais mon cousin Rédemptoriste tenait toutes les solutions: " il y a là un presbytère et une église: le curé de Saint-Siméon a fait une **des-serte** de cette petite paroisse, qu'il ne visite que trois fois l'an...Il y a

une rivière où foisonne la truite saumonée. Pour le reste, les paroissiens vous empêcheront de mourir de faim... "

Comment me suis-je jamais rendu là-bas, si loin, je ne le sais plus. J'avais ma chambre, mon cousin avait la sienne — il n'était pas plus exigeant que moi. Les paroissiens avait été alertés par mon cousin Rédemptoriste. On nous reçut à bras ouverts. La paroisse comptait dix ou onze familles. Les terres, quand il y en avait, étaient grandes comme la main, mais l'hospitalité grande comme le monde.

La première chose à assurer, était la nourriture. Au départ, une seule chose était certaine: les flocons de maïs, dont j'avais fait provision, parce que cela se conservait. Pour le reste, il y avait la truite saumonée, qui remontait du Fleuve vers les lacs, par une petite rivière, qui roulait devant mon presbytère. Le reste était à la grâce de Dieu.

Je célébrais la messe, le matin, et toute la paroisse, bébés compris, y assistaient. N'étant pas gâté sur ce point, ils me gâtèrent. Le chant était assuré, je fis quelques baptêmes, distribuai les sermons,

et fut souvent invité à dîner chez les gens. Restait la thèse, les cours de grec, et la séance de pêche...

Je me croyais habile pêcheur: je vis que je n'y connaissais rien. Des gamins m'accompagnaient partout, prêts à rire de moi, j'imagine! J'avais une belle canne à pêche, apportée d'Ottawa; eux n'avaient que de petites **gables** (comme aurait écrit Chateaubriand), mais sortaient à volonté des truites qui, apparemment, ne mordaient qu'à leurs appâts, jamais aux miens... Il y avait du sorcier là-dedans et je n'y comprenais rien. Finalement, je finis par comprendre... La rivière n'était pas profonde, l'eau transparente: les truites me voyaient... m'entendaient... m'évitaient. Je compris qu'il fallait éviter de lancer la ligne avec de grands déploiements qui, de fait, me faisaient perdre mes hameçons dans les branches et les roseaux d'à côté. Il fallait surtout surveiller la rivière et le ciel. Il était impossible de rien prendre quand le soleil luisait. Il fallait attendre le moment où passait un nuage, ou ne pêcher que là où l'eau bouillonnante cachait le soleil. De même, il ne fallait que de très petits gestes, comme faisaient mes gamins qui, eux,



La baie des Rochers

Photo: Normand Perron

se cachait derrière un buisson ou s'étendaient dans l'herbe haute et, presque sans mouvement, lançaient leur courte ligne dans les remous de la rivière. Et pan!...C'était comme dans **La truite**, de Schubert. Une fois instruit des moeurs de la rivière, je pus travailler à ma thèse plus longtemps. Vers 11 h. 45, je me levais, courais à la rivière, me trouvais un buisson, appâtais et lançais ma ligne dans un bouillon de petites cataractes; puis je revenais triomphant préparer mes truites pour le dîner de mon cousin. Heureusement qu'il n'était pas difficile... La truite a beau être délicieuse au début, à la fin on se lasse...

Vers le début d'août, il y eut un nouveau phénomène. Je découvris que les truites ne mordaient plus, mais frayaient, dans une petite baie de sable, où on pouvait les harponner, avec un hameçon vide de tout appât, — parce qu'on les voyait presque pondre. Mais... elles n'étaient plus guère comestibles à ce moment... N'importe: les paroissiens, qui avaient deviné notre misère, commençaient à nous inviter de plus en plus souvent à dîner chez eux, et nous comblaient des fruits de la bonne saison: tomates, bleuets, fraises, framboises etc. Après tout: je les nourrissais de la parole de Dieu, leur expliquais les commandements de Dieu, les prières du soir et du matin, le Rosaire, le Chemin de la Croix. Je commençais, en même temps, à mieux comprendre leur genre de vie, pendant qu'ils m'apprenaient, eux surtout, des tas de choses.

Eh oui! le curé de Saint-Siméon les visitait pendant quelques jours, trois fois par année. En mon absence, chaque dimanche les fidèles se rassemblaient à l'église, faisaient le chemin de la Croix, chantaient des cantiques, récitaient le Rosaire ensemble. Faisaient des funérailles à leur manière. Et vivaient leurs mariages... Le médecin baptisait les enfants, je crois, quand il redoutait pour leur survie, et me demandait s'il ne pourrait pas dire la messe... "Pourquoi pas disait-il; je pourrais même confesser: ce n'est pas d'être marié qui empêche de comprendre! Quand le curé viendrait, je céderais ma place... "

J'appris que, dans le diocèse, l'évêque avait interdit même les " danses canadiennes " en famille, ce qui était pourtant un des rares divertissements de ces braves gens. Figurez-vous une paroisse de dix familles, perdue dans les bois et dont les maris étaient aux chantiers pendant tout l'hiver... On n'avait, pour se distraire, que les cartes, les histoires de loups-garous et de sorcières, et la chasse à l'original, au chevreuil ou à l'ours...

En passant, je me rappelle avoir été reçu dans une famille qui m'invita à manger de l'ours... C'était délicieux: la viande ressemble à celle du boeuf, mais il faut laisser bouillir le quartier, toute une nuit, avant de le manger. Là-dessus ces gens m'expliquèrent ce qui suit: " Ça ne nous offense pas tellement, disaient-ils, qu'un ours tue un mouton, de temps en temps,

mais ce qui nous fâche, c'est qu'il ne le mange pas: il le laisse pourrir dans un buisson... Alors, on tend des pièges aux ours, et nous, quand nous les prenons, nous les mangeons... " Je ne compris que dix ans plus tard la raison de cette anomalie: les ours et maints autres carnassiers, initiés, j'imagine, à la médecine moderne, pour éviter les épidémies ne mangent que de la viande **faisandée**, aussi cachent-ils dans des buissons et refusent de manger sur le champ les moutons qu'ils viennent d'égorger... Les observations de mes paroissiens étaient donc justes, en partie, mais insuffisantes...

Mes gens, je le répète, parlaient un français remarquable et que j'aurais juré être proche de celui des Normands de Normandie. Ils étaient des conteurs sans pareils. Vivants des bois et dans les bois, ils en connaissaient et décrivaient tous les secrets et toutes les odeurs. " Moi, mon Père, me disait l'un d'eux, vous pouvez me jeter n'importe où, dans les bois, entre le Lac Saint-Jean et Québec, et je rentrerais chez nous quinze jours plus tard, à moins qu'on ne m'ait coupé les jambes... " Et c'était vrai. Ils connaissaient tous les lacs, les sortes de truites qu'on y avait semées, les endroits où les originaux passaient l'hiver etc. " Moi, me disait un autre, je travaillais à la cuisine, quand on a tiré les lignes électriques de Chicoutimi à Québec. Je portais de la nourriture aux ouvriers! Un bon midi, deux chaudrons suspendus à mon joug, je portais les diners, comme à l'ordinaire, quand subitement, passant sous un sapin, j'entends une branche qui casse au-dessus de ma tête. Un ours déboûle devant moi, humilié d'avoir perdu pied, vieux et terrible!... Mon père m'avait expliqué qu'il fallait surtout ne pas bouger à ce moment-là! je mords ma pipe de plâtre, qui casse entre mes dents; l'ours me regarde dans les yeux puis, voyant que j'ai plus peur que lui et ne bouge pas, il prend le large... Ouf! "

Un autre m'explique: " il faut toujours chanter, quand on marche dans les bois, de jour ou de nuit... Les ours vous entendent et s'éloignent... J'avais oublié... Je suivais un chantier paisible quand, dans un tournant, je cogne du pied un ours qui dormait... Il ne flairait que du côté du vent, et ne m'avait

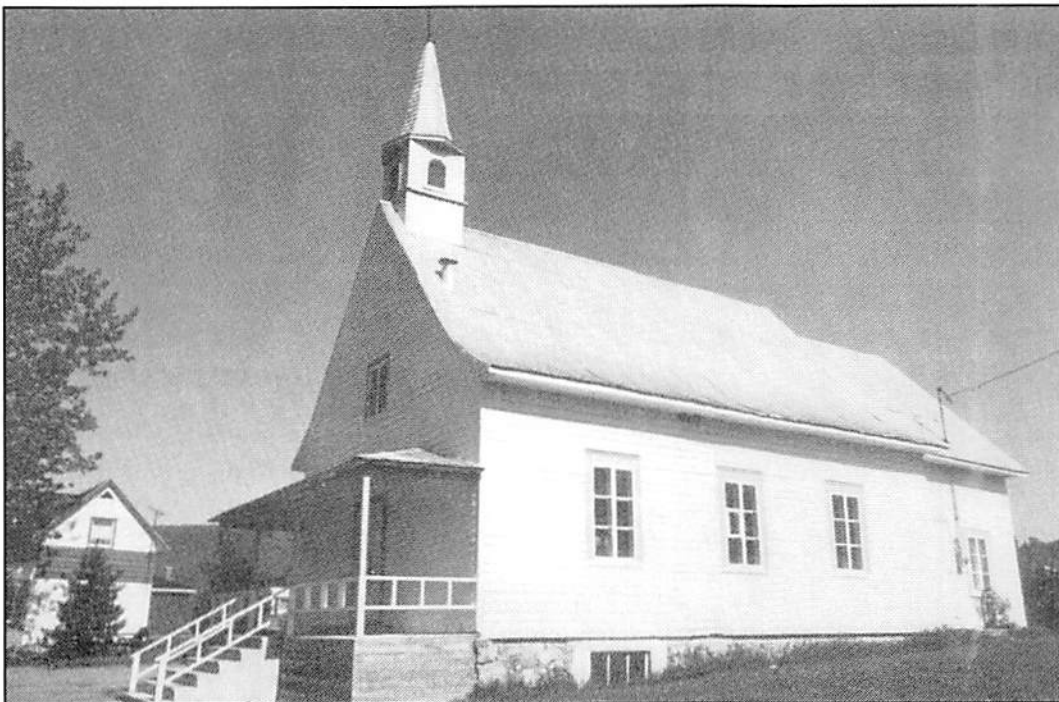


Photo: Pierre Rochette

La chapelle de Baie-des-Rochers

pas entendu venir... Faut pas jouer avec ces bêtes-là... A propos: vous savez comment les Algonquins entraînaient leurs jeunes? Ils leur mettaient dans les mains non pas un fusil, mais une hache et un épieu de sapin. Quand l'ours donnait de la patte, pour se protéger contre l'épieu, ils lui fendaient le crâne du côté non protégé... Essayez-ça!...

Je savais que ces gens-là ne mentaient pas: qu'ils avaient vu et vécu ce qu'ils racontaient. Un jeune Savard, je crois, était un chasseur dont j'avais apprécié l'habileté: il vous abattait un canard sauvage en plein vol, d'une balle de calibre 22... fermant un oeil ou l'autre... Je me croyais bon, mais pas devant lui... Un de ses oncles, je crois, mort accidentellement, depuis, avait fait la guerre de 1914-18, dans le 21^e ou le 23^e régiment canadien. Il avait tout vu: Vimy, Courcellettes, les gaz, les barrages et m'expliquait tout. Il était intarissable. Il racontait qu'après quelques semaines au Front, il avait droit à un congé de deux semaines à l'arrière... Comme on lui avait proposé, un été, d'aller aider les Français à leurs récoltes, il avait accepté avec plaisir: " Je leur racontais que, chez nous, on laissait se perdre les **lisières**, à la limite des champs, et qu'on coupait l'avoine avec des lieuses énormes... Ils ne me croyaient pas, disait-il, et, penchés sur leurs faucilles, ils répliquaient: " nom de Dieu! "... Je me suis enrôlé dès les débuts, continuait-il, et j'ai fait les quatre ans... Presque tous mes camarades se sont faits tuer pendant les derniers mois, pour faire les drôles, en criant: " J'ai-t-y peur... de faire ceci ou de me rendre jusque là?... " Je me suis enrôlé au début, expliquait-il, parce qu'il n'y avait pas encore de conscription... Je voulais voir cela... S'il y avait eu la conscription, on ne m'aurait jamais attrapé... "

Ce vétéran, je termine là-dessus, homme aimable et charmant s'il en fut jamais, était alors garde-pêche et garde-chasse... C'est lui qui me permit de découvrir la Baie-des-Rochers et la mer... Depuis mon arrivée au presbytère, en effet, je n'avais pas bougé, sauf pour aller pêcher à la rivière, pendant que mon cousin enseignait à ses camarades à faire des barrages sur la rivière. Il lui était arrivé toute une histoire, la nuit, avec sa ligne: il avait pris une anguille qui, glissant de la rivière vers un lac peu éloigné, gourmande, avait mordu à l'appât qu'il n'avait pas enlevé et y était restée prise.

Les jours passaient, l'été progressait et toutes les nuits devenaient plus fraîches.

C'est alors que mon garde-chasse m'invita à l'accompagner à la baie des Rochers, pour faire la chasse aux moniacs: " C'était encore interdit, disait-il, mais moi je puis. Elles ont commencé à descendre du Saguenay et il vous faut voir ça... " Je le suivis donc, mais quelle histoire!

L'eau de la baie était si froide que, même habitué à l'Atlantique, je n'osai pas m'y baigner, craignant de rester suffoqué. Et la chasse alors! J'en tremble encore. J'allai plusieurs fois. On arrivait très tôt le matin, car, jusqu'à neuf heures, le fleuve était calme comme un miroir. Montés sur un canot d'écorces, nous sortions de la baie, visant, au large, les îlots flottants de moniacs, qui remontaient le courant, lentement, traînant avec elles les petits trop jeunes pour voler.

Le fleuve avait près de 22 milles de large à cet endroit, et les courants, je ne l'ai su que plus tard, étaient extrêmement dangereux. Notre canot couvert à l'avant, de branches de sapin, à grands coups d'avirons, nous approchions des moniacs. J'estime qu'il fallait près d'une demi-heure avant d'être assez proches pour tirer. La loi du jeu exigeait que le chasseur se dressa alors subitement et donna aux oiseaux le temps de s'envoler. L'oiseau s'immobilise, alors, comme pour s'orienter, et on tire!... C'était ça, le " tril! " Tirer et écouter les oiseaux tomber à l'eau, en faisant " Floc! " Une seconde d "émerveillement, mais pas plus qu'une seconde! Aussitôt après, avant même que nous ayons le temps de recueillir la proie, je ne sais par quel

prodige ou punition du ciel, le vent infailliblement se levait, la vague commençait à nous secouer terriblement et, effrayés, nous ne pensions plus qu'à rentrer à la baie...

Mais alors tout commençait à mal aller. Nous étions fatigués, la houle nous poussait vers les rochers du rivage, qui avait une hauteur de vingt à trente mètres, sur lesquels nous nous heurtions dangeureusement, n'ayant pour protection que nos mains vite blessées. Sans compter que la Baie-des-Rochers, si calme au départ, était devenue pendant ce temps elle-même inhospitalière, car on devait y faire face soit au **montant** soit au **baissant**, parmi des vagues entremêlées et fort hautes. Quels frissons j'avais, quelle peur de laisser ma vie dans ces eaux glacées et, pourtant, chaque matin nous repartions... avec l'énergie farouche des pêcheurs d'Islande: pour le plaisir d'avoir, chaque fois, un peu plus peur que la veille!

Chers lecteurs, je vous laisse sur ce souvenir d'un été à la Baie-des-Rochers. Je n'y ai pas même visité le camp de l'abbé Savard, ne l'ai rencontré lui-même. Je revois ce camp vaguement, tel que votre revue me l'a représenté, dans un de ses numéros (20). Pour moi, je n'emporte que le souvenir de ces bonnes gens auxquels j'ai eu le bonheur de mêler ma vie un moment. Quelles gens! quelle vie! J'ai même eu le bonheur d'y baptiser un petit **Edmond**... S'il est encore vivant, et si vous le connaissez, je vous prie de le saluer pour moi!...



Municipalité de la Paroisse de Saint-Siméon (11120)

Rémi Tremblay, maire

Jean-Yves Plamondon, conseiller - 1

Olivier Tremblay, conseiller - 2

Paul-Étienne Boies, conseiller - 3

Roger Morneau, conseiller - 4

Gabriel Dufour, conseiller - 5

Gilles Harvey, conseiller - 6

500, rue St-Laurent, Saint-Siméon G0T 1X0
Tél.: (418) 638-2451 - Fax.: (418) 638-5177

Baie-Sainte-Catherine

Le pêcheur de chevrettes (crevettes)

Par Diane Perron-Boulianne

C'est la barre du jour, l'homme aux yeux couleur de Saint-Laurent et visage aux plis incrustés de salin sort de la maison en allumant sa première cigarette Export A et en ajustant sa calotte.

Mon grand-père aux trente-six métiers, trente-six misères, plonge dans une autre journée en bougonnant.

La mer a déjà commencé à relever sa robe bleue montrant ainsi sa peau ridée. Comme elle sait se faire aimer! Ceux qui la connaissent ne peuvent plus, d'elle se séparer. Mais elle, elle s'éloigne l'instant d'une marée, s'étale hésitante puis revient en pleurant chatouiller la grève qui l'excuse toujours.

-Viarge! qui fait frette à matin, se dit Eugène Laprise.

Puis il enfourche sa bicyclette et descend la côte prudemment. Le vent vif de septembre siffle à ses oreilles, c'est l'appel du large, celui de la liberté.

Dans la baie Sainte-Catherine dort toujours l'Ilet Brûlé, ainsi baptisé par Champlain mais maquillé par les mains des ouvriers de la Compagnie Price. Des " tables " ou des croûtes régurgitées par le moulin y furent déposées. Il a même poussé des arbres dessus.

C'est là que mon grand-père a sa cabane, tel un oursin, elle s'accroche au cran gristère.

Quelques minutes et le voilà arrivé. L'île est presque à sec. Elle gît comme une baleine échouée, crevée par tant d'éternité parmi la vase et le varech.

Autour d'elle, des petites boîtes de bois d'environ deux pieds carrés par un pied de haut qui sont sous sa tutelle et qu'elle protège jalousement.

Un goéland rit à perdre haleine.

-Toé mon " baptême " sacre ton camp d'icitte! lui lance mon grand-père bourru comme toujours.

Il sait que l'oiseau guette des restes d'appâts oubliés. Des morceaux de viande avariée même du hareng mais ça " toffe " pas assez longtemps comme dirait le pêcheur de chevrettes (crevettes). Il peut se servir aussi du carton pour la colle quand il n'a rien d'autre.

Eugène fait le tour de ses pièges suivi par le soleil qui saute de flaque en flaque sans faire de bruit du bout de ses rayons.

Ouvre une boîte, enlève le varech et le secoue dans son seau d'où est tombé une cinquantaine de chevrettes puis dérange celles qui prennent leur repas paisiblement, elles s'accrochent à leur pitance comme la misère sur le pauvre monde.

Les doigts du pêcheur blanchissent sous les attaques de l'eau froide.

-J'ai la " bebitte aux doigts " ! dit Eugène qui grogne en se frottant les mains l'une contre l'autre.

Puis il met un morceau de foie, du varech, des petites planches de bois et des roches par dessus pour tenir le tout. Il faut presser le pas avant que la marée monte.

Quand la tournée des boîtes est terminée et que le fleuve a repris sa place, c'est le temps du " grillage ".

Dans les premières années, mon grand-père les faisait simplement sécher au soleil mais maintenant c'est avec un semblant de four bourré de bois de grève cordé tout près et une tôle par dessus qu'il les fait griller.

Sur l'île, Eugène met des vêtements qu'il garde spécialement pour cela. Des bottes de " rubber " encore graissées de vase, attendent leur maître aussi fidèle-

ment qu'un chien. Orgueil oblige et ça se comprend, l'odeur s'infiltré dans les tissus, une odeur forte.

Il verse le contenu de ses seaux sur la plaque, c'est l'enfer pour les chevrettes. Diable d'homme au visage rougi par la chaleur qui brasse ce petit monde à l'aide d'un vieux balai au manche raccourci.

Après moins d'une demi-heure, les chevrettes passent du vert à l'orange pâle. Elles se débattent si peu, rendant les armes fort facilement.

Mais leur mort ne reste pas inutile. Elles seront vendues à la pisciculture de Tadoussac pour être donné en pâture aux truites pour environ 0.95 cents à un dollar le gallon.

Pendant vingt ans pêcheur de chevrettes, Eugène a commencé vers 1945 alors qu'il était cultivateur. Comme il n'a jamais aimé la terre, il n'y a pas pris racine longtemps.

C'est Monsieur David Boulianne qui a repris le contrat pendant quelques années puis ce fut du passé.

Quelques chiffres griffonnés dans un calepin froissé, quelques souvenirs à moitié oubliés, l'île est redevenue rocher, la cabane s'est laissée dépérir et elle a gardé l'odeur de la nostalgie. Les boîtes de " rubber " n'attendent plus personne. Grande éternité petite fin d'un monde, comme la vie a changé. Si j'étais certaine que c'était pour le mieux au moins.



Eugène Laprise faisant la pêche aux chevrettes.

Chronique du livre

Par Serge Gauthier

Histoire de l'Île-aux-Coudres

Voilà une réédition attendue. Publiée d'abord en 1879, **l'Histoire de l'Île-aux-Coudres** de l'abbé Alexis Mailloux est un classique dans le genre si florissant des monographies historiques. Ce livre n'était toutefois plus disponible depuis nombre d'années. Il fallait donc consulter les pages défraîchies de l'ouvrage original souvent avec risques et périls étant donné la fragilité du papier très ancien.

Les éditeurs Comeau et Nadeau viennent de rééditer cet ouvrage unique. Dans une présentation agréable et fort esthétique: il faut ainsi regarder avec attention les photos de pêche aux marsouins en couverture qui sont une remarquable introduction au récit de l'abbé Mailloux. Retenons qu'Alexis Mailloux est né à l'Île-aux-Coudres en 1801 et que la trame de son livre puise dans ses propres souvenirs. Nous sommes loin ici du **Manuel des parents chrétiens** du même abbé Mailloux. Car, avec **l'Histoire de l'Île-aux-Coudres**, celui-ci laisse aller son cœur d'insulaire aventureux plutôt que la plume du rigoureux théologien. Le résultat est magnifique et plein de surprises. Le lecteur y retrouve l'esprit du temps, la réelle fantaisie de l'auteur,

des croyances anciennes, des faits historiques oubliés que personne d'autre que l'abbé Mailloux n'a raconté. Les découvertes y sont inépuisables. Il faut signaler le récit concernant la chasse aux marsouins qui est étonnant de vérité ou encore celui du tremblement de terre de 1791 dans l'atmosphère sombre d'une Île-aux-Coudres très isolée à cette époque. Bien d'autres passages font figure de pièces d'anthologie. De plus, la réédition des éditeurs Comeau et Nadeau reproduit le cachet identique des pages de l'ouvrage initial. C'est donc à un exceptionnel retour dans le passé que nous convie cet ouvrage d'Alexis Mailloux. Un livre à se procurer pour tous les collectionneurs et amateurs d'histoire régionale.

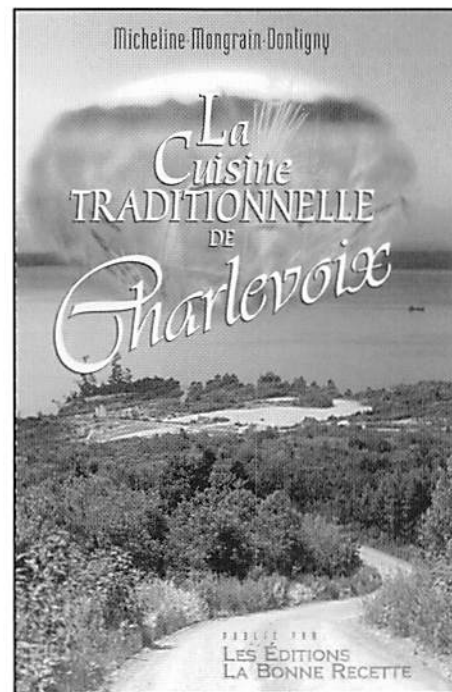
Mailloux, Alexis. **Histoire de l'Île-aux-Coudres avec ses traditions, ses légendes, ses coutumes.** Montréal, Comeau et Nadeau, 1998. 91 pages.

Disponible à la Société d'histoire de Charlevoix par commande postale: SHC, 4, Ambroise-Fafard suite 101, Baie-Saint-Paul, Qc, G3Z 2J3. \$18 + \$5.00 de frais de poste.

La cuisine traditionnelle de Charlevoix

Les recettes d'autrefois n'ont plus de bonne presse. Elles sont souvent décrites comme trop lourdes, trop rustres, pas assez sophistiquées. Trêve de racontars ou de sottises abreuvés de méconnaissance, le livre **La cuisine traditionnelle de Charlevoix** de Michelle Mongrain-Dontigny renvoie tous les détracteurs de notre passé culinaire à leurs chaudrons aseptisés d'imagination par trop d'innovations douteuses: notre héritage culinaire traditionnel possède une variété de recettes dont la saveur et l'originalité ne surprend pas lorsque l'on connaît la virtuosité et le savoir-faire culinaire qui existe dans notre région.

Étant un peu démuné en ce domaine

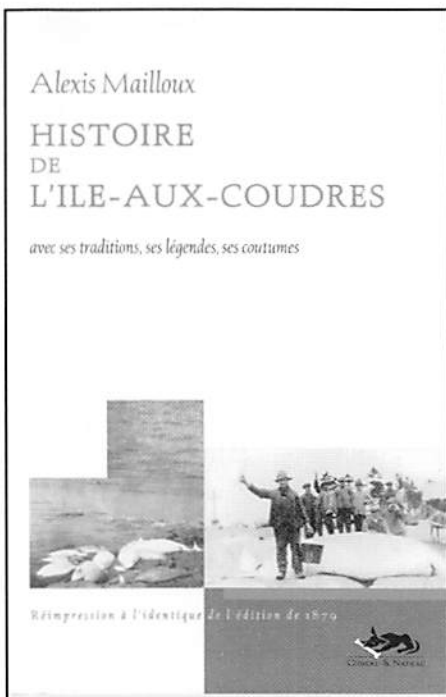


le chroniqueur a demandé à Madame Aurore Lavoie-Gauthier de Notre-Dame-des-Monts, une cuisinière bien au fait des traditions culinaires de Charlevoix, de donner son avis sur le livre de Madame Mongrain-Dontigny:

" Pour moi, ce livre est une petite merveille. J'aime plusieurs recettes: celle du gâteau à l'orange... des herbes salées que je fais chaque automne et que dire des bonnes herbes à soupe, des queues d'oignons salées, le bon gâteau blanc, la soupe aux gourganes délicieuse... J'en aurais bien long à dire sur ce livre de recettes... L'essayer c'est l'adopter... Moi j'aime beaucoup retrouver ces bonnes recettes de chez nous! "

Le témoignage est clair. Voici donc un livre de recettes à découvrir et à utiliser. Dans le respect des traditions de Charlevoix. Bon appétit!

Mongrain-Dontigny, Micheline. **La cuisine traditionnelle de Charlevoix.** La Tuque, Éditions La bonne Recette, 1996. 177 pages.



Le processus législatif et réglementaire au Québec

Luc Gagné

LES ÉDITIONS
YVON BLAIS INC.



Un auteur d'ici

Il est utile de reconnaître le travail des gens de Charlevoix. Ainsi, la parution du livre **Le processus législatif et réglementaire au Québec** par Luc Gagné, un jeune avocat originaire de La Malbaie constitue un fait important.

Son ouvrage est un travail de vulgarisation très utile pour le grand public peu au fait des questions relatives au processus législatif du Gouvernement du Québec. Détenteur d'une bourse d'étude lui permettant d'être stagiaire à l'assemblée Nationale du Québec (bourse Jean-Charles Bonenfant), Luc Gagné a entrepris de démystifier un processus réglementaire ardu en des termes clairs. Son ouvrage est une belle contribution. Il s'avère en même temps une occasion de mieux connaître notre appareil législatif trop souvent méconnu et facilement l'objet de dérision alors qu'il constitue un élément important de notre histoire et de notre spécificité culturelle.

Ce travail d'un auteur d'ici est ainsi un témoignage. Celui d'un jeune professionnel soucieux de diffuser la connaissance dans le respect de notre institution parlementaire. Il a dédié son ouvrage à ses parents (Monsieur et Madame Jean-Yves Gagné de La Malbaie) en signe de continuité. Il faut le féliciter pour ces efforts et l'encourager à poursuivre son prochain projet de parution qui traitera du système législatif fédéral.

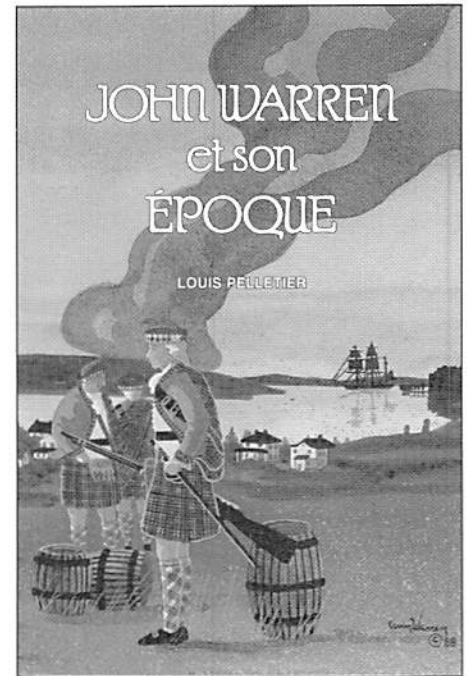
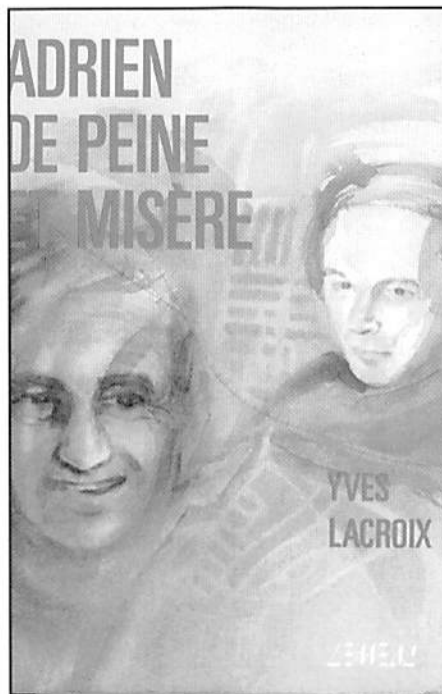
Gagné, Luc. **Le processus législatif et réglementaire au Québec**. Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1997. 269 pages.

Une découverte.

Un court voyage à Montréal. Un rapide passage dans une librairie d'occasion. Le nom de l'auteur retient mon attention: Yves Lacroix. Sur la couverture d'un gros roman intitulé **Adrien de peine et de misère**. Ce même Yves Lacroix qui a produit un remarquable article concernant les fondements historiques de l'oeuvre de Pierre Perrault dans notre **Revue d'histoire de Charlevoix** (numéro 27). J'achète cet ouvrage.

Pourquoi parler d'**Adrien de peine et de misère** dans cette chronique du livre? Il n'y est aucunement question de l'histoire de Charlevoix. Simplement à cause du ton du récit. Celui de la tradition orale. Du père qui raconte son passé à son fils. Son histoire. Pour la suite du monde. Un peu dans la continuité des films de Pierre Perrault. Une oeuvre de mémoire. Comme il en existe peu. Comme il ne s'en produit plus guère. Je me suis dit que des lecteurs de notre **Revue d'histoire de Charlevoix** pourrait s'y intéresser. Pas besoin d'attendre une improbable découverte chez le libraire d'occasion. Il est encore possible de commander le livre chez l'éditeur. Pour se redonner de l'espoir dans nos passés collectifs mais aussi intimes. **Adrien de peine et de misère**, le père d'Yves Lacroix, un peu notre père et celui de tant d'autres québécois qui veulent encore dire " Je me souviens ". Sans rougir.

Lacroix, Yves. **Adrien de peine et de misère**. Montréal, Leméac, 1984. 417 pages.



John Warren et son époque

L'auteur Louis Pelletier s'intéresse à l'histoire et à la généalogie des familles d'origine écossaise de La Malbaie. Il offre d'ailleurs dans le présent numéro de notre revue un article au sujet des suites du testament de John Nairne. Il a aussi publié en 1988 une intéressante monographie familiale intitulé **John Warren et son époque**.

De nombreux descendants de John Warren habitent encore la région de Charlevoix, plus précisément dans le secteur de La Malbaie--Pointe-au-Pic où ils ont pris une place importante dans la vie locale. L'ancêtre John Warren est d'abord militaire puis s'installe à Baie-Saint-Paul au début du 19^{ième} siècle où il pratique le métier de cordonnier. Il habite par la suite à Pointe-au-Pic et un temps sur la rive sud, avant de revenir mourir à La Malbaie vers 1824. Son cheminement est ainsi expliqué en détail par l'auteur en plus d'être situé avec précision dans son cadre historique.

John Warren et son époque est un ouvrage de généalogie et d'histoire régionale. C'est aussi un livre illustré de très intéressantes photos anciennes de La Malbaie--Pointe-au-Pic. À recommander aux membres des familles Warren qui ne l'auraient pas encore découvert et à tous les lecteurs soucieux de mieux connaître l'histoire de Charlevoix. Un document de référence à conserver précieusement.

Pelletier, Louis. **John Warren et son époque**. Québec, s.é., 1988. 208 pages.

Le Passe- Temps

*Terrasse agréable
Crêperie
Fondues (de sept. à juin)*



1270, Boul. de Comporté
Pointe-au-Pic G0T 1M0
(418) 665-7660



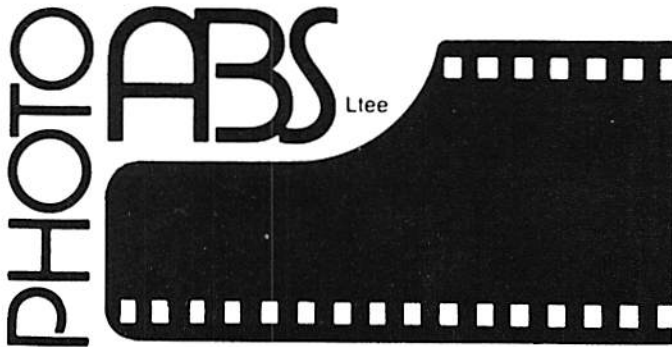
Gérard Asselin

Député de Charlevoix

BUREAU À OTTAWA
Chambres des communes
Édifice de l'Ouest
Bureau 437
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Téléphone: (613) 992-2363
Télécopieur: (613) 996-7954
asselg@parl.gc.ca

BUREAU DE COMTÉ
1041, rue de Mingan,
Bureau 302
Baie-Comeau (Québec)
G5C 3W1
1-800-463-2780

BUREAU DE COMTÉ
Centre commercial Le Village
Local 8
Baie-St-Paul (Québec)
G3Z 2Y5
1-800-461-6256



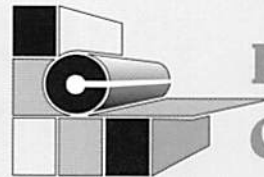
RICHARD BERTHIAUME

1000, boul. de Comporté
Suite 202
La Malbaie (Québec)
G5A1H9

Tél.: (418) 665-4111
Télé. (418) 665-0094



Vos souvenirs méritent
ce qu'il y a de mieux.



IMPRIMERIE DE CHARLEVOIX INC.

*Pour tous vos besoins
d'impressions,
laissez-nous le plaisir
de vous servir!*

261, rue John-Nairne
La Malbaie--Pointe-au-Pic (Québec) G5A 1S8
Tél.: (418) 665-3741 - Fax: (418) 665-6142
Haute-Côte-Nord: (418) 233-2441



Desjardins

La Caisse populaire Desjardins de La Malbaie

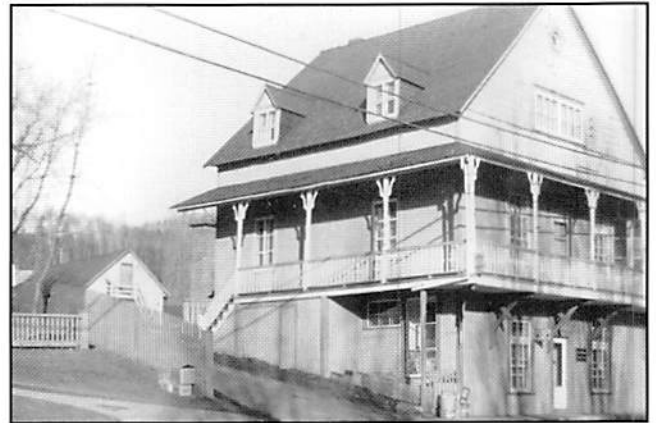
55 millions d'actif

D'hier à aujourd'hui

58 ans d'histoire au service de ses membres.



1942 à 1952



1952 à 1960



1960 à 1969



1969 à aujourd'hui

418-665-4443

Galerie d'art Au P'tit Bonheur



On retrouve dans cette galerie d'art d'envergure, les œuvres de plus de 40 artistes du Québec exposées dans 15 salons, réparties sur 2 étages. Cette maison à l'architecture impressionnante, est agrémentée de jardins fleuris et d'aires de repos.

Jacques Tremblay et Rosanne Duchesne, *propriétaires*

1260, boul. de Comporté, C.P. 177, Pointe-au-Pic G0T 1M0

(418) 665-2060